



VILLE DE VERNOUILLET – 78540

CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2015 – 20 heures

Salle du Conseil

Le Maire : L'ordre du jour est composé d'un certain nombre de délibérations. C'est un ordre du jour assez conséquent qui montre des enjeux relativement important pour notre commune. Il y a un certain nombre de retardataires pour des problèmes relatifs à la circulation, apparemment.

Madame DOS SANTOS procède à l'appel nominal

Approbation de l'ordre du jour

Le Maire : Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir ouvrir la séance. Comme à l'accoutumée, nous allons approuver l'ordre du jour, les décisions du maire seront ensuite validées, puis le compte-rendu de la séance précédente. Nous avons un certain nombre de délibérations.

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour

Le Maire : Comme vous pouvez le voir, un ordre du jour relativement conséquent. C'est pour cela, qu'à ce titre, je me permettrai, en préambule de ce Conseil, de rappeler notre règlement intérieur, que nous avons voté à l'unanimité il y a un an. Il prévoit l'organisation des débats et, notamment, qu'il y ait un temps de parole par groupe. Je vous demanderai, s'il vous plaît, de bien vouloir organiser ce temps afin que nous puissions ne pas avoir de prises de paroles successives mais plutôt une prise de parole commune, si vous le voulez bien vu l'ordre du jour du Conseil municipal et comme indiqué dans le règlement.

Je passe aux décisions du Maire. Non ?

Mme Lopez-Jollivet : Sur l'ordre du jour, s'il vous plaît. Nous aimerions rajouter un point qui concerne, puisque directement Madame Brioix-Feuchet. Ce serait un vœu qui serait à adresser au Conseil départemental suite à la délibération de la semaine dernière qui intègre une nouvelle cartographie des espaces territoriaux, avec la fermeture de l'espace territorial de Verneuil et la fermeture de la PMI de Vernouillet. Notre groupe souhaiterait qu'un vœu soit adressé au Conseil



général pour lui demander de revenir en arrière sur cette décision de fermeture de nos espaces de proximité.

Le Maire : Juste dans la forme, il aurait été intéressant que vous puissiez le faire remonter en amont, comme le prévoit le règlement intérieur, cela aurait été plus opportun. J'ai refusé votre proposition pour la simple et bonne raison : la cartographie des SAS et des PMI n'est pas arrêtée. Ce ne sont que des perspectives. Je dois rencontrer le vice-président du Conseil départemental en charge de la petite enfance très prochainement. Il est évident - et je m'en suis exprimé à plusieurs reprises, ici même dans cette salle, au niveau notamment de la formulation dans le cadre du projet de Contrat de Ville que nous verrons tout à l'heure dans le cadre de l'ordre du jour - qu'il est impératif que la PMI du Parc reste sur le territoire de la commune. Je m'en suis déjà entretenu avec le Président du Conseil départemental. La cartographie n'est pas arrêtée.

Mme Lopez-Jollivet : Si nous sommes d'accord, où est le problème ?

Le Maire : C'est dans la formulation, Madame.

Mme Lopez-Jollivet : Le Conseil municipal, dans son unanimité peut dire que c'était à votre initiative.

Le Maire : Je ne suis pas dans cette formulation.

Mme Lopez-Jollivet : Dans cette unanimité qui s'exprime à travers...

Le Maire : Je dis qu'il n'y a aucun problème. Nous allons relayer cette unanimité du Conseil municipal.

Mme Lopez-Jollivet : Un vœu est toujours beaucoup plus fort.

Le Maire : Je propose de passer aux décisions du maire.

Décisions du Maire

Le Maire : Avez-vous des questions ? Je prendrais toutes vos questions ensemble ce qui permettra de répondre globalement.

Mme Lopez-Jollivet : Excusez-moi, juste pour revenir sur l'espace territorial, par contre...

Le Maire : Pareil. Excusez-moi, je n'ai parlé que de la PMI. Il est important aussi que nous puissions garder le SIVUCOM.

M. Mougnot-Pelletier : Nous passons aux décisions du Maire, si j'ai bien compris ? D'accord. Plus que des questions, je me permettrais de faire des remarques puisque, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, l'ordre du jour est suffisamment long comme cela pour que nous ne rajoutions pas un supplément gratuit. Sur les décisions du Maire, je ferais juste des remarques formelles puisque, encore une fois, il y a des problèmes de rédaction, notamment dans les décisions 2015-030 et 2015-042 qui concernent des marchés de blanchisseries et d'entretien de bâtiments communaux. Encore



une fois, il n'y a ni montant minimum, ni montant maximum. Cela pose un problème de rédaction. Les services de Monsieur le sous-préfet ont été avertis, encore une fois, de ces problèmes de rédaction. Monsieur le sous-préfet, lors de la rencontre que nous avons eue avec lui, en compagnie de Madame Lopez-Jollivet, nous a entièrement donné raison sur ce sujet. Vous pouvez toujours dire, Monsieur le Maire, que c'est du détail, que nous pinaillons, mais ce que vous appelez du détail, c'est le droit, Monsieur le Maire. Lorsqu'il n'y a ni montant minimum, ni montant maximum, cela entrave la compréhension générale d'autant plus, Monsieur le Maire, que je me permettrai de poser une question qui sera un peu rhétorique à Madame Brioux-Feuchet : où en est la démarche de certification ? Je vais vous dire : extrêmement loin parce que nous demandons des documents au cabinet, à la Direction générale des services pour préparer ce Conseil, non seulement ils ne nous fournissent pas ces documents, mais en plus ils n'accusent même pas réception de nos demandes. Ce qui pose un vrai problème surtout lorsque cela concerne les documents de marchés. Je m'inscris totalement dans ce que vous avez dit, lors du dernier Conseil : ne pas accepter de laisser penser, de laisser croire que les marchés seraient truqués. Ce n'est pas du tout mon point. Mais, force est de constater que votre attitude ne permet pas de penser autre chose.

Le Maire : D'autres interventions ?

Mme Loubry : Je vais remonter un peu sur la 045. J'aurais aimé connaître la nature de la prestation de l'Association LADD et également quel a été le coût global de la Fête du Parc, s'il vous plaît.

Le Maire : D'autres questions ?

Mme Lopez-Jollivet : J'en ai à propos de l'ex-café social. Je ne connais pas la nouvelle dénomination. Puisque vous avez passé plusieurs décisions pour la mise à disposition d'un local, je suppose qu'il s'agit de l'ancien café social. Je voudrais que vous nous expliquiez et le projet et puis, surtout, nous souhaitons avoir les deux conventions pour pouvoir lire les contenus, les objectifs, les montants puisque, là pour l'instant, il y a les délais, il n'y a pas de montants. Il y a une redevance mais sans montant, ce qui là aussi pose un problème de forme sur la nature des décisions du Maire. Nous sommes sur le fond.

Le Maire : D'autres questions ?

M. Pinto : J'aurais une question sur la dernière 2015-054. Je voulais savoir qui avait été choisi et sur quels critères ?

Le Maire : 054 ?

M. Pinto : Oui.

M. Mougenot-Pelletier : Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai une dernière remarque à vous faire en préambule. Elle concerne les tarifs du gala de danse qui, chacun l'aura remarqué, ont augmenté de 33 % pour les plus bas revenus, de 40 % pour les tarifs normaux. Cette hausse, j'imagine, est due à l'augmentation du coût du gala qui est passé de 4 000 euros à 17 000 euros. Cette augmentation est due à un choix de prestataires fait sur un choix uniquement politique, ce que nous pouvons regretter.

Le Maire : C'est bon ? Il y en a d'autres ? Je vais essayer de répondre dans l'ordre de vos interventions. Comme vous l'avez dit, vous avez saisi le sous-préfet. J'attends les remarques du sous-préfet par rapport à notre gestion. Il n'y a aucun problème. Je veux juste vous rappeler que, dans le Code des Marchés publics, nous pouvons mettre sans mini et sans maxi, notamment dans le cadre des baux.

M. Mougenot-Pelletier : C'est faux.

Le Maire : D'accord, c'est faux. Au niveau de la Fête du Parc, l'Association LAD doit être - si je ne m'abuse - un des groupes musicaux. Je ne peux pas vous dire quels sont les groupes qui sont passés ce soir-là. Je peux simplement me féliciter de la réussite de cette belle journée qui a été saluée par l'ensemble des habitants du Parc. Le temps a aussi été de notre côté : la semaine d'avant le vide-grenier s'est déroulé sous une pluie battante. Nous avons passé un moment agréable. J'y suis passé de 15 heures jusqu'à 23 heures et pas simplement un passage dans la journée. Je peux vous dire que la population a été très contente des propositions qui ont été faites. Pour le coût des prestations : au total, la Fête du Parc en prestations c'est 9 387 euros plus un certain nombre d'heures supplémentaires puisque, une fête comme celle-ci, a mobilisé du personnel aussi bien des différents services comme l'équipe des Résédas, la police municipale et les services techniques.

Ensuite, au niveau de la 054, quel est l'avocat. Comment nous avons choisi l'avocat ? Sur ses compétences.

M. Pinto : Non, ce n'est pas la bonne question. Le prestataire, par rapport à la procédure qui a été engagée par la société de consultants.

Le Maire : Les délais de recours ! Je croyais que vous parliez de l'avocat. Le choix du prestataire, les délais de recours tombent demain. Ils vous seront communiqués la semaine prochaine. Je vous ai dit d'ailleurs une erreur que je vais rétablir. Je vous avais dit que je devais signer des attributions de marchés. Ce n'étaient pas les attributions de marché, c'étaient les lettres de rejet, de refus. Les délais de recours tomberont demain. Je pourrais vous transmettre l'attributeur du marché dès lundi puisque nous serons en fin de délai.

Ai-je répondu à toutes les décisions. Non, le café social. Vous le savez, le café social est un projet que vous portiez, projet sur lequel nous n'avons pas souhaité nous engager. Nous allons travailler d'une autre manière. Nous avons répondu à une proposition d'un commerçant sur le quartier puisque le propriétaire est le gérant du tabac en face et a souhaité, suite au départ du coiffeur, racheter les locaux. Comme vous avez pu le voir, un certain nombre de travaux ont été réalisés afin d'en faire un lieu de restauration puisqu'il fera de la restauration rapide - pizzas et kebabs - et il cherchait un local en complément pour pouvoir assurer une poursuite d'activité, la coiffure. Il s'est proposé, également, de pouvoir répondre à une demande, notamment des aînés sur le quartier, de pouvoir avoir un lieu de convivialité afin de pouvoir se réunir, jouer aux cartes et autres. Dans le cadre de la convention de la mise à disposition du local, un espace est prévu pour qu'ils puissent assurer la coiffure et l'autre pour pouvoir assurer la gestion de l'accueil des aînés, notamment pour répondre à leur demande. La redevance est une redevance de 250 euros par mois, soit 3 000 euros pour les deux locaux.



Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 09 avril 2015

Le Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas de questions ? Je propose de mettre aux voix.

Mme Loubry : Nous ne voterons pas ce procès-verbal car n'y figure ni la liste des élus présents, absents ou ayant donné un pouvoir, ni l'indication du sens des votes. Nous regrettons fortement ce manque de formalisme qui nuit à la transparence de nos débats vis-à-vis de la population.

Le Maire : Je retire de l'ordre du jour l'approbation de ce compte-rendu. Vous avez tout à fait raison. Nous le voterons lors du prochain Conseil municipal.

Mme Lopez-Jollivet : Excusez-moi, je reviendrais sur le café social. Avez-vous fait faire une estimation, avant de louer 250 euros par mois, par les Domaines ?

Le Maire : L'avis des Domaines n'est pas requis pour une location. Elle est requise pour les ventes.

Mme Lopez-Jollivet : Nous nous appuyons dessus pour les locations parce que là...

Le Maire : Ce n'est pas cher.

Mme Lopez-Jollivet : ...c'est très peu cher.

Le Maire : C'est tout à fait assumé. C'est dans le cadre de pouvoir avoir une dynamique sur le quartier - une dynamique commerciale - et de pouvoir avoir une animation et une activité sur le quartier et non pas avoir une charge mais plutôt une recette, pour la même offre.

Mme Lopez-Jollivet : Donc vous confirmez qu'il n'y a pas eu d'évaluation des Domaines...

Le Maire : Il n'y a pas eu de demande de l'avis des Domaines.

Mme Lopez-Jollivet : ...là-dessus et vous dites que ce n'est pas obligatoire.

Le Maire : En tout cas nous ne l'avons pas faite.

Mme Lopez-Jollivet : Vous dites que ce n'est pas obligatoire.

Le Maire : En tout cas nous ne l'avons pas faite. Je pense que nous pouvons nous réjouir qu'il y ait une initiative privée, sur le quartier, qui puisse permettre une animation et qu'il y ait une offre sur le quartier. Je pense que c'est relativement intéressant.

Mme Lopez-Jollivet : Nous aurions pu faire une animation publique.

Le Maire : Oui. Cela aurait pu.

Mme Loubry : C'est votre choix.



Le Maire : C'est notre choix et nous assumons.

DELIBERATION 2015-036

REPLACEMENT DE MARTINE GARCIA DANS LES COMMISSIONS COMMUNALE, EPCI ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire : En préambule, souhaitez-vous que nous fassions un vote sur ces quatre commissions ? Y a-t-il des questions ? Nous acceptons le vote à main levée ? Je vous propose de mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2015-037

AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MANTES-EN-YVELINES, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES DEUX RIVES DE LA SEINE, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POISSY-ACHERES-CONFLANS SAINTE HONORINE, DE SEINE & VEXIN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VEXIN ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE SEINE-MAUDRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire : Cette délibération fait suite à une première délibération proposée au Conseil municipal il y a plusieurs mois : l'adoption du schéma proposé par le Préfet de région, Schéma de Nouvelle Coopération Intercommunale sur l'ensemble de la Région Ile-de-France. La majorité municipale avait émis un avis défavorable puisqu'il mettait, notamment, en avant des déséquilibres sur le territoire et il était prévu, notamment, une intercommunalité de 800 000 habitants autour de Versailles, Saclay et Saint Quentin en Yvelines et également des disparités sur l'ensemble des départements. L'avis que le Conseil municipal se doit de donner ce soir concerne le périmètre direct de coopération intercommunal des six EPCI et qui découle de la loi MATPAM. Elle prévoit la mise en place, dans l'ère nouvelle de Paris d'intercommunalités à finalité propre d'au moins 200 000 habitants.

En préambule de ce vote et en explication de ce vote, je dirais que cette disposition est à la fois une opportunité mais aussi un danger. Une opportunité parce que, au regard des grands défis économiques que doivent relever les territoires, notamment en termes de développement de l'emploi et de l'offre d'emplois, au regard des enjeux de transport sur lesquels il est important que nous puissions porter des projets ambitieux - notamment, le territoire va être drainé par un projet



ambitieux, Eole dont il n'en demeure pas moins que c'est une rame de RER et elle ne draine pas tout le territoire - et il est important qu'à côté de cela il y ait un certain nombre de projets de transport afin de drainer et de faciliter les déplacements sur l'ensemble du bassin de Seine-Aval, ce n'est pas avec des petites intercommunalités que nous pourrions avoir à porter ce genre de projets ambitieux. Une concurrence risque, également, de se faire avec la Métropole de Paris même si cette dernière est en interrogation aujourd'hui. Il n'en demeure pas moins qu'elle est en projet, en perspective. Plus au sud, un gros pôle économique est en train de se développer, le Club Store de Saclay et qui tourne autour de la CASQI de Saint-Quentin-en-Yvelines qui est, quand même, le deuxième PIB de France. Il existe quand même un certain nombre d'enjeux. Pour cela, pouvoir s'unir dans un périmètre plus large est une opportunité.

Cependant, cette opportunité doit être mise en regard avec de grandes interrogations concernant, notamment, la gestion de proximité. Nous sommes confrontés, nous élus majorité ou opposition et le monde politique en général, à de grandes interrogations de concitoyens face à la nécessité d'avoir une prise directe avec nos électeurs et nos concitoyens. L'enjeu est important, dans une intercommunalité de 73 communes, que d'éloigner la décision du citoyen peut poser quelques problèmes en termes si ce n'est de démocratie mais en tout cas de compréhension par les citoyens. Derrière cela, ce sont des enjeux très forts. Certains diront que je suis pessimiste et que je vois les choses en noir. Je pense qu'un certain nombre d'entre vous - et j'espère une grande partie - partagent mon point de vue. Je ne reste pas insensible aux résultats des dernières élections départementales. Nous nous retrouvons quand même avec un parti pour lequel j'ai la plus grande haine et la plus grande aversion mais qui a réussi à faire un certain nombre de voix, et non des moindres, en surfant sur le populisme et la démagogie. Forcément, c'est un risque. Il n'en demeure pas moins - c'est important - dans le cadre de cette nouvelle gouvernance de 73 communes, nous avons à cœur deux choses :

- le service aux citoyens parce que sinon nous perdrons les objectifs ;
- avoir un vrai bénéfice dans la mutualisation, notamment des budgets, pour qu'il y ait une réelle économie.

Enfin, nous avons échangé, dans le cadre de l'équipe majoritaire. Ce vote engage au-delà simplement de nos convictions personnelles, du projet municipal - surtout qu'il nous est imposé puisque, je vous rappelle quand même que nous avons eu moins d'un an pour pouvoir mettre en place les dispositions, une gouvernance et un fonctionnement d'un territoire qui n'a pas d'égal. Le seul égal que nous pouvons voir c'est la loi de décentralisation de 1982 et qui s'est passé dans un délai beaucoup plus long. Là, nous avons encore tout à faire. Et donc, la majorité municipale votera en son âme et conscience et dans son droit d'individualité. C'était quelque chose sur laquelle il était important de revenir. Voilà pour ces propos en préambule.

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ? Des remarques ?



Mme Lopez-Jollivet : Je l'ai exprimé en Conseil communautaire mais pas sur Vernouillet. Notre groupe aussi aura ses nuances. C'est l'affaire du verre à moitié plein, du verre à moitié vide. Soit nous faisons confiance à la structure et nous disons : « il faut y aller ». Je partage les raisons que vous avez exprimées. Nous sommes dans une OIN. Nous avons bien vu que cette intercommunalité nous avons bien raison de ne pas avoir envie d'y aller parce que nous voyons ses limites et que cela n'a strictement rien à apporter aux Vernolitaïns à part une information concernant des **emplois (00 :23 :37)**. Cela change considérablement la nature des missions des élus municipaux. Cela a aussi un poids. Aujourd'hui, que va-t-il rester à gérer dans la commune ? Effectivement, là nous arrivons sur le verre à moitié vide. Quel sera le contenu de cette nouvelle intercommunalité qui va arriver ? Est-ce qu'elle saura défendre un certain nombre de principes ? Sera-t-elle l'émanation de la population sur un projet partagé ? Là aujourd'hui, elle se fait dans le plus grand secret : cela veut dire un club d'élus. C'est forcément mal perçu. Ce que vous évoquez, lors des élections, c'est-à-dire des partis politiques qui surfent justement sur des oppositions au système politique, cela fait leur lie de ne pas partager. Ce n'est pas bien parce que cette société est faite de plusieurs mouvances. Ce sont les oppositions qui, pour des raisons...nous savons comment cela se passe les oppositions : c'est l'un, c'est l'autre, etc. mais ne pas les associer c'est aussi perdre une substance. De la même façon, ne pas associer les partenaires sociaux que sont les syndicats, les associations, ou les structures patronales qui ont un rôle important dans les Yvelines, je trouve que c'est vraiment dommage. J'alerte sur l'image que nous pouvons donner de cette intercommunalité.

Non, au club d'élus. Oui à un projet porteur et, surtout, porteur - pour être très concrète - d'économie d'échelle parce qu'il y a beaucoup à faire. Nous abordions la question, en début de séance, de la fermeture de la PMI et de l'espace territorial, nous pourrions aussi ajouter les problèmes de la poste de Vernouillet. Quand on arrive sur notre territoire, nous voyons bien que ce sont les services publics qui disparaissent. Quand les services publics disparaissent, nous laissons la place - qui est automatiquement utilisée - à d'autres moyens d'expression et, en tout cas, à un rejet des populations.

Pour ma part, je voterai pour parce que je suis d'un naturel optimiste et que j'espère qu'on entendra quand même ce message. Mais maintenant cela **(inaudible 00 :26 :18)**.

M. Mougnot-Pelletier : Une remarque. Je pense qu'aujourd'hui, parmi nos concitoyens, personne n'y comprend grand-chose. C'est pourquoi je pense qu'il serait bon, Monsieur le Maire, que vous organisiez une réunion publique à ce sujet pour expliquer, être extrêmement pédagogue. Je pense que le rejet des populismes, de tous les côtés - j'insiste là-dessus - ou tous les bords politiques, passe par une compréhension et un didactisme auprès des populations qui ne sont pas forcément aussi au courant que nous de ces sujets.

Le Maire : Avant de laisser la parole à Jean-Yves, une fois n'est pas coutume, j'adhère à votre discours. Je vois que nous partageons au moins les mêmes orientations. Effectivement, je pense que nous avons une bonne perception de l'avenir et des dangers qu'il peut y avoir, en tout cas des interrogations. Effectivement, sur la réunion publique, il est important qu'au mois de septembre nous puissions avoir une information. A la rentrée, pas forcément en septembre. Il est important aussi que nous ayons des réponses. Aujourd'hui, nous n'avons pas toutes les réponses. Il y a



notamment que va revêtir cette intercommunalité. Il est important aussi d'avoir des réponses pour pouvoir expliquer à la population. Il est primordial de pouvoir le faire. Il est prévu de le faire et cela peut être intéressant que nous puissions avoir des voix, si ce n'est communes, en tout cas pouvoir exposer notre point de vue parce que je pense que cela dépasse largement les clivages et les positions politiques, ou en tout cas les orientations du projet municipal. Effectivement, vous avez tout à fait raison de noter que cela va énormément redéfinir la donne politique locale, nos moyens d'agir. Ce n'est pas sans conséquences sur la compréhension de nos concitoyens.

M. Mougenot-Pelletier : Excusez-moi, je finis parce que j'ai oublié un point. Il me semblerait intéressant et important que les conseillers municipaux se prononcent sur le projet. Je sais que les EPCI doivent le faire. Il me semble qu'il serait bien que les conseillers municipaux de chaque ville aient également à le faire dans le cadre de la démocratie locale.

M. Denis : Juste un mot d'explication de vote qui n'engage que moi pour expliquer ma désapprobation de ce projet d'élargissement de périmètre. En effet, le législateur nous impose, à marche forcée, une nouvelle strate de collectivités territoriales qui est en fait à mi-chemin entre notre future ancienne CA2RS et le département. Je ne conteste pas du tout l'intérêt de partager des compétences à un niveau intercommunal, qui soit cohérent avec des logiques de territoires. Et je suis même favorable à des projets de fusion de communes. En revanche, je perçois des difficultés à venir et des conséquences vraiment néfastes pour les Vernolitaïns dans ce nouveau périmètre : notamment des hausses d'impôts à venir, très probables ; des montages administratifs plus que complexes ; un éloignement du centre administratif de commandement par rapport à la commune de Vernouillet ; une gouvernance des plus délicate étant donné que 73 communes devront gouverner ensemble ce futur ensemble.

Cela étant dit, je tiens à remercier Pascal COLLADO de nous permettre, en tant qu'équipe majoritaire, de nous exprimer librement, en fonction de nos sensibilités, sur ce sujet à l'occasion de cette délibération. Si les divergences d'approche sur les sujets qui nous dépassent peuvent ici se manifester, elles ne remettent pas en cause l'unité de notre équipe et la détermination qui est la nôtre, en tout cas la mienne, à avancer dans les dossiers pour tous les Vernolitaïns qui nous ont élus.

Le Maire : Je vous propose de mettre aux voix.

La délibération est adoptée par 22 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Jean-Michel PINTO, Dulcinia DOS SANTOS) et 4 voix CONTRE (Jean-Yves DENIS, Carlos DA GRACA, Audrey BERTOMEU, Jonathan BUGUET).

Benoît BROUSSET ne prend pas part au vote

DELIBERATION 2015-037

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE UNIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES DEUX RIVES DE SEINE



Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire : Comme nous avons eu l'occasion de le souligner et de le rappeler ici, Vernouillet a été retenu dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, au titre du quartier du Parc. Nous pouvons difficilement nous en réjouir parce que, je rappelle, les 200 quartiers retenus dans le cadre de la géographie prioritaire sont des quartiers qui ont été choisis dans le cadre d'une problématique urbaine, mais surtout par rapport à un revenu par habitant inférieur - je ne sais plus le montant exact - qui signifie une certaine fragilité sociale. Vernouillet a été retenu au titre de cette nouvelle géographie et au même titre que la ville de Chanteloup, le quartier de la Noé et également deux quartiers de la ville de Carrières-sous-Poissy.

Il faut savoir, pour la compréhension, que nous étions déjà en géographie « prioritaire » puisque nous étions en CUCS 3, en contrat urbain de cohésion sociale de niveau 3 et nous sommes au niveau le plus bas, en tout cas ayant le moins besoin d'intervention prioritaire. Je dirais que la situation s'est plutôt aggravée et non améliorée. Au titre de ce quartier du Parc et du Contrat de Ville, il y a nécessité de travailler sur un certain nombre d'actions portant sur trois piliers : celui de la cohésion sociale, le cadre de vie, l'information urbaine et également l'emploi et le développement économique. Pour monter ce Contrat de Ville, il y a eu un certain nombre de réunions, l'élaboration d'un diagnostic portant sur ces trois piliers regroupant un certain nombre de partenaires, d'intervenants sur le quartier du Parc. Un diagnostic social et urbain a été réalisé.

Suite à cela, différentes orientations et objectifs généraux ont été estimés. Je vous traduis ce qui est soumis à l'approbation du Conseil municipal de ce soir. Cela relève d'objectifs généraux puisque toutes les actions ne sont pas inscrites et sont loin d'être définies puisque, comme toute action, il est important, à un moment, de connaître les possibilités de financement. Le Contrat de Ville a pour objectif de mobiliser tous les financements possibles au titre du droit commun, ce que nous appelons les crédits fongibles, sur l'ensemble des partenaires que sont la CAF, la Direction départementale de la Cohésion sociale, le Conseil général, l'Etat, la Région, le bailleur, la Ville, la CA2RS et j'en oublie encore certainement afin de pouvoir définir un certain nombre d'actions et de pouvoir financer différentes propositions en direction de la population.

Sur ces trois volets, comme je l'ai dit, il y a la cohésion sociale, le cadre de vie, la rénovation urbaine, l'emploi et le développement économique. Permettez-moi aujourd'hui d'être relativement interrogatif. Je vais reprendre l'image que vous venez de prendre, Madame Lopez-Jollivet, du verre à moitié plein et du verre à moitié vide. Quand l'ancien sous-préfet, Philippe COURT, est venu me voir au mois de septembre pour me dire que la ville de Vernouillet était retenue dans le cadre de la Politique de la Ville, il m'a dit : « voulez-vous vraiment y être parce que cela risque d'être plus des embêtements que des opportunités ? » Ma réponse a été directe et sans interrogation. Je lui ai dit : « oui, je veux y être parce que ce sont, avant tout, des opportunités pour le quartier et de pouvoir agir *via* une certaine dynamique et des opportunités et mobiliser des énergies ». Au fur et à mesure que nous avons élaborer, en partenariat avec la CA2RS - la Politique de la Ville est une compétence transférée à la Communauté - j'avoue avoir perdu, quelque peu, un certain nombre d'enthousiasme. Si le diagnostic réalisé sur le quartier fait ressortir un certain nombre de données, quelque peu



inquiétantes notamment en matière sociale où nous avons pu remarquer que le quartier du Parc est un quartier qui subit le plus la crise et qui a connu le plus d'augmentation du taux de chômage et donc de paupérisation, que notre habitat du Parc a cette particularité d'avoir des logements de petite surface, avec des loyers relativement faibles. Dans le cadre de la politique de peuplement, nous nous retrouvons avec des populations relativement encore « plus pauvres » que dans d'autres quartiers, que nous subissons énormément de problématiques de cohabitation sur le quartier et que nous pourrions avoir également de gros dysfonctionnements dans le fonctionnement du quartier puisque nous avons l'avantage d'avoir un quartier relativement ouvert mais qui a répondu à un projet urbain des années 1950. Il correspondait à un modèle qui ne se fait plus maintenant et notamment sur un certain nombre de problématiques de trame et d'ouverture de quartier.

A cela, la réserve c'est accentuée au niveau de la cohésion sociale sur un volet important : le volet éducatif. Je crois que j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer ici même. Vernouillet n'a pas été retenu dans le cadre du réseau REP - excusez-moi pour les abréviations - le Réseau d'Education Prioritaire. Pour cela, l'école Fratellini et l'école Tom Pouce ne disposent pas de moyens spécifiques, ne peuvent même pas bénéficier de moyens de l'éducation nationale et du droit commun puisque nous risquons de faire la rentrée scolaire sans l'équipe complète du RASED, que l'inspectrice - que j'ai reçue lundi - m'a dit que nous risquons de perdre encore un quart de décharge pour la Direction, que nous pourrions - ce qui ne sera pas le cas - avoir une menace de fermeture à Tom Pouce. Nous nous retrouvons avec des situations dans lesquelles nous ne sommes même pas dans une dynamique positive. Nous sommes dans le normal mais avec plutôt le minimum possible.

Ensuite, il y a le cadre de la rénovation urbaine. Nous avons travaillé, avec le bailleur OSICA. C'est un bailleur que je peux comparer avec ceux sur la ville de Chanteloup ou Carrières-sous-Poissy. Il a une vraie volonté d'agir sur le quartier. Il propose un projet sur lequel nous avons travaillé. Tous nos interlocuteurs que sont la sous-préfète, la DDT et j'en passe et des meilleurs, jusqu'à la Secrétaire d'Etat que j'ai eu l'occasion de rencontrer, nous ont dit que notre projet était un projet pertinent dans la structuration du quartier du Parc ; que le quartier du Parc le nécessitait ; qu'il fallait absolument agir. Sauf qu'hier - nous sommes mercredi aujourd'hui - mardi, le Conseil d'administration de l'ANRU s'est tenu et la ville de Vernouillet n'a pas été retenue dans le cadre de ce dispositif de rénovation urbaine au niveau de l'ANRU, au niveau du volet régional. Forcément, un certain nombre d'actions, de projets seront très difficiles à mener à l'horizon 2015-2020 puisque les contrats sont signés pour cette période. J'en suis fortement navré. Cela nécessitera de revoir un certain nombre de choses. En revanche, sachez que dans notre détermination de tirer vers le haut ce quartier est pleine et entière et que nous mobiliserons toutes nos énergies et toutes les énergies disponibles afin d'atteindre nos objectifs.

Des remarques ? Des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Globalement sur le Contrat de Ville, la dynamique que vous exprimez, le fait que cette politique a été transférée à l'Agglomération, je me suis dit, puisqu'à l'époque on nous avait dit qu'il fallait aller dans cette intercommunalité de la CA2RS parce qu'elle avait une forte ingénierie en matière sociale et que nous risquions de perdre beaucoup à ne pas y aller. Maintenant, nous voyons un nouveau Contrat de Ville. Je ne vois pas beaucoup de changements sur les actions. J'espère qu'il y



aura un petit peu plus d'innovations à l'avenir parce que là nous voyons la reconduction d'actions anciennes. Je vois aussi une vieille affaire, celle de la classe passerelle qui m'amène à vous poser une question parce que, au moment où la bibliothèque de l'Amicale laïque ferme et où nous ne savons pas - vous allez sûrement nous éclairer sur la bibliothèque - parce que ce sont quand même les deux points d'appui du fameux projet de classe passerelle. Ce sont les questions.

Je boucle encore une énième fois sur le fait que la richesse du quartier est aussi d'avoir des services publics et que la PMI partant, c'est quand même... Nous verrons, je souhaite que vous réussissiez mais c'est quand même un grave problème de ne plus avoir ce service en tant que planification et consultation. Je ne crois pas que les gens iront à Meulan.

Evidemment, sur les contenus il n'y a pas de choses sur lesquelles nous pourrions nous opposer. Il y a quand même quelques questions, par rapport à la MOUS par rapport aux gens du voyage. En CA2RS il m'a été répondu que Vernouillet n'était pas concerné. Je ne vais pas faire un débat strictement vernoliteux mais évidemment, Vernouillet est concerné. J'aimerais bien que vous nous expliquiez exactement quel est le projet induit par ce document concernant l'intégration des gens du voyage dans un habitat qui serait relocalisé sous forme sédentaire.

Enfin, je voudrais vous répondre sur les questions que vous avez abordées. La première concerne la carte scolaire. Sur Tom Pouce, je ne vois pas de fermeture de Tom Pouce. Cela ne fait pas partie des listes de fermeture. Si, en Conseil communautaire vous avez dit que nous avons une menace de fermeture d'une classe à Tom Pouce.

Le Maire : Je viens de répéter, une menace.

Mme Lopez-Jollivet : S'il y avait une menace c'est parce qu'il y a un problème de chiffres. Mais les remontées ont été faites par vos services et l'école. Normalement, en ce qui concerne les opérations en tout cas l'école n'y est pas. Sur Vernouillet nous avons même création de classe au Clos des Vignes.

Sur le fait que vous n'avez pas été retenu, cela fait partie des clauses. Quand le collège n'est pas en zone REP, une école ne peut pas en faire partie. Cela a aussi été un grand débat depuis 20 ans. Certains de vos, ou nos prédécesseurs ne souhaitaient pas que Vernouillet soit en zone sensible d'éducation prioritaire parce qu'on ne voulait pas stigmatiser le collège. D'où peut-être la question de Monsieur le sous-préfet concernant le fait de savoir si vous vouliez rester dans la Politique de la Ville ou pas.

Maintenant, je voudrais vous répondre à propos de la question de l'ANRU. La ville de Vernouillet était parmi les sites nationaux retenus parce qu'elle avait un vrai projet de rénovation. Ce n'était pas seulement de la réhabilitation mais aussi de la rénovation urbaine, comme l'a rappelé d'ailleurs Monsieur le Député. Vernouillet n'est pas retenu sur les questions...

Le Maire : Vernouillet n'a jamais été retenu dans le cadre de l'ANRU.

Mme Lopez-Jollivet : Il était question, si.

Le Maire : En quelle année ?



Mme Lopez-Jollivet : Il n'y a pas très longtemps.

Le Maire : C'est tous les cinq ans. C'était ou cette année et je viens de vous dire que nous ne sommes pas retenus.

Mme Lopez-Jollivet : Oui mais vous n'êtes pas sur la liste. Vous n'êtes pas sur la liste, la liste nationale. Je continue. Je voudrais vous dire simplement les critères pour lesquels vous n'êtes pas sur la liste régionale c'est simplement que dans les critères il faut « *l'existence d'un ensemble de problématiques - nous les avons bien évidemment - urbaines et sociales sur un territoire présentant un dimensionnement suffisant pour justifier une intervention au niveau régional, ce qui exclut les demandes limitées, par exemple, à une seule opération de traitement d'espaces extérieurs ou de démolition/reconstruction d'un ensemble immobilier HLM ou encore un programme de requalification de copropriétés qui peuvent bénéficier des outils de droit commun* ». Vernouillet bénéficiera des outils de droit commun pour toutes les opérations qui ont été prises et OSICA le sait parfaitement. En l'occurrence, concernant les Yvelines, c'est La Noé qui a été retenu et, à moins de sortir la ville de Chanteloup du dispositif - et qui est légitime pour ces interventions - je ne vois pas trop comment nous pourrions, nous, nous battre sur Vernouillet pour intégrer une liste régionale.

Le Maire : Je ne vais pas rentrer dans les détails de vos interventions qui sont relativement inexactes. Je ne vais pas rentrer dans le détail des experts. Je vous connais. Je pense que vous connaissez mieux le dispositif que la sous-préfète. Juste sur la MOUS, je vous rappelle puisque vous connaissez bien les textes du Contrat de Ville, le Contrat de Ville ne s'adresse - et c'est la modification - que dans le cadre du quartier du Parc et, à ma connaissance, il n'y a pas de gens du voyage dans le quartier du Parc. Le dispositif d'intervention du Contrat de Ville ne peut intervenir que sur le périmètre défini dans le cadre de la géographie prioritaire.

Par rapport à la MOUS, effectivement l'intervention, nous verrons dans le cadre du PLHI puisque c'est marqué dans le cadre du PLHI que la MOUS doit bénéficier...alors que Vernouillet n'y est pas pour le moment mais il va rentrer dans le cadre de la MOUS (Maîtrise d'Œuvre urbaine et sociale) qui permet d'accompagner et d'intervenir au niveau des gens du voyage sédentaire. Nous le verrons dans le cadre du PLHI.

Au niveau de Tom Pouce, je vais juste vous expliquer une chose. Les chiffres sont ce qu'ils sont. Nous n'allons pas inventer des enfants. Je vous dis simplement que, au niveau du périmètre de cartographie scolaire, nous sommes en limite de fermeture. Pourquoi est-ce important d'être en REP ? Excusez-moi, vous dites cela et vous définissez des dispositifs et je sens chez vous une certaine malice et je n'espère pas de contentement que nous ne soyons pas retenus. Si nous étions en REP, Madame Lopez-Jollivet, nous pourrions bénéficier d'enseignements supplémentaires, d'une scolarisation des enfants de moins de trois ans, de classes à moins grands effectifs. C'est cela être en REP. Pourquoi ne sommes-nous pas en REP ? Parce que nous avons une mixité au niveau du collège : nous nous en réjouissons. Vous me parlez de mes prédécesseurs - puisque vous me parlez de mes prédécesseurs - qui n'ont pas voulu être classés en zone d'éducation prioritaire, ou aux différents dispositifs, je pense que vous vous intégrez dans ce collectif des prédécesseurs. En tout cas, je n'ai jamais eu de problématique de pouvoir assumer que nous avons un quartier en difficulté sur lequel nous portons des objectifs et que nous avons la volonté de tirer vers le haut.



Je propose maintenant de mettre aux voix. Non, j'ai fait un rappel au début de l'ordre du jour.

Mme Lopez-Jollivet : Le temps de parole déjà.

M. Mougenot-Pelletier : J'aimerais poser des questions.

Le Maire : Mettez-vous d'accord. Vous avez voté un règlement intérieur à l'unanimité. L'ordre du jour est conséquent. Il est important de pouvoir...

Mme Lopez-Jollivet : Faites des conseils plus fréquents.

Le Maire : Non, l'ordre du jour est fait par rapport aux éléments.

Mme Loubry : Vous faites des conseils extrêmement denses et après vous nous interdisez de parler.

Le Maire : Je vous propose de mettre aux voix.

M. Mougenot-Pelletier : Monsieur le Maire, comment vous comptez dynamiser le centre commercial du Parc et son marché puisque c'est inscrit dans le Contrat Unique ? Et j'aimerais également que vous m'expliquiez, Monsieur le Maire, sans couper le micro, quelle sera la composition de l'Observatoire local de la Tranquillité publique ? Et toujours sans couper le micro s'il vous plaît, Monsieur le Maire, puisque je sais que vous êtes attaché à la démocratie, savoir si les élus de l'opposition pourront siéger à l'Observatoire local de la Tranquillité publique. Merci Monsieur le Maire pour cette attitude non démocratique, sans couper le micro, Monsieur le Maire, merci.

Le Maire : Je vous propose de mettre aux voix.

M. Mougenot-Pelletier : Il me semble qu'un temps de parole par groupe n'exclut pas qu'on nous coupe la parole, Monsieur le Maire. Merci.

Le Maire : Relisez le règlement intérieur.

M. Mougenot-Pelletier : Nous le relirons et nous vous prouverons que vous avez tort.

Le Maire : Vous êtes solidaire des décisions de votre groupe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2015-039

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

Rapporteur : Monsieur le Maire



Le Maire : Dans le cadre des dispositifs du Contrat de Ville, il est prévu de mettre en place une...

M. Mougenot-Pelletier : Mais il est fou.

Le Maire : Assumez !

M. Mougenot-Pelletier : Je m'adressais à mon collègue.

Le Maire : Non, vous ne vous adressez pas à votre collègue.

M. Mougenot-Pelletier : Si, je m'adressais à mon collègue. Si vous l'avez entendu, c'est votre problème.

Le Maire : Si vous voulez bien reprendre l'ordre du jour du Conseil municipal.

Débat

Le Maire : Avez-vous des remarques ? Des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2015-040

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES DES DEUX RIVES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire : Il est proposé d'émettre un avis sur la charte de développement des activités agricoles et forestières sur l'ensemble du territoire de la CA2RS. Un certain nombre de groupes de travail ont été réunis, mobilisant différents partenaires traitant les questions et en direct avec ces questions agricoles et forestières. Un diagnostic a été réalisé et ensuite une stratégie en organisant des ateliers thématiques portés par l'Agglomération. Ceci a abouti à une charte : la charte agricole et forestière des Deux Rives. Elle a plusieurs objectifs :

- pérenniser et faciliter les activités agricoles et forestières ;
- favoriser l'activité économique des exploitants agricoles ;
- favoriser la mobilisation des boisements non exploités et favoriser la production de massifs forestiers au niveau local ;
- sensibiliser et communiquer sur les activités agricoles et forestières ;
- préserver les paysages et les milieux naturels.



Différents signataires de cette chartre sont réunis dans le cadre d'un Comité de pilotage. Elle réunit la CA2RS, les douze communes actuelles, la Chambre interdépartementale de l'Agriculture de France, le Conseil départemental, l'Etablissement public d'Aménagement du Mantois (EPAMSA), l'Etablissement foncier des Yvelines (EPFY), la région Ile-de-France, l'Agence des Espaces Verts, la SAFER (Société d'Aménagement foncier et d'Etablissement rural d'Ile-de-France), la DRIAAF (Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), l'Office national des Forêts et le Centre régional de la Propriété forestière d'Ile-de-France.

Débat

Le Maire : Avez-vous des questions ? Des remarques ?

Mme Lopez-Jollivet : Une intervention sur ce chapitre. Sur la question des chemins, je ne sais pas où nous en sommes. Apparemment, le fait de mettre des barrières avait été remis en cause. Globalement, sur la partie forestière, je rappelle notre attachement au bois régional. Il est encore plus important, quand nous voyons l'état de ce bois, de nous rappeler que la deuxième phase de la DUP sera prochainement mise en œuvre. Nous maintenons notre attachement à la protection de ce bois, d'autant plus qu'un certain nombre d'actions sont prévues pour la biomasse, différents dispositifs de biomasse forestière.

Le Maire : Pour répondre sur les barrières, effectivement le bilan des barrières est un petit peu mitigé. Aussi bien au niveau de l'ADADSA qu'au dernier Conseil d'administration de l'ADAPAVE, il y a eu un certain nombre d'échanges sur le sujet, pour pouvoir mener d'autres actions en complémentarité des barrières. Il faut continuer d'en mettre, continuer notamment à travailler sur les taillis et les bosquets pour pouvoir ouvrir un certain nombre de chemins et rendre la circulation plus visible. La problématique des barrières est une vraie problématique parce que cela nuit, en tout cas cela ralentit le travail des agriculteurs. Cela nécessite de descendre du véhicule pour ouvrir et fermer. Un certain nombre ont été dégradées ; d'autres, notamment rue de Marsinval où un chemin annexe a été réalisé. Il devait y avoir un nouveau Conseil d'administration de l'ADAPAVE au mois de juin. Je n'en ai pas encore eu connaissance. Ce sera certainement au mois de septembre. Ce sujet sera porté afin de voir quelle politique de développement devra être développée, en soutien avec la CA2RS et avec l'ADADSA, pour poser les bonnes questions.

Mme Lopez-Jollivet : Et les éco-gardes, c'est un dispositif qui... ?

Le Maire : Nous avons rencontré les éco-gardes. Nous souhaitons pouvoir développer les éco-gardes. Ils nous ont dit que, pour 2015, ils ne pouvaient pas le faire puisqu'ils ont pris de nouveaux « marchés », de nouveaux territoires et ils préfèrent consolider où ils ont commencé à intervenir, où ils ont pris de nouvelles interventions. Nous devons les revoir après l'été quand ils pourront développer leurs interventions sur 2016. Les éco-gardes ce sont des bénévoles. Il faut qu'ils soient raisonnables dans leur développement.

Mme Lopez-Jollivet : Et la police municipale est amenée à patrouiller ?

Le Maire : Oui tout à fait. Nous souhaitons que la police municipale intervienne de plus en plus.

M. Mougenot-Pelletier : Excusez-moi, je suis désolé, ce n'est pas du tout ce qui a été dit en Commission Urbanisme et Travaux lundi. Monsieur GRIMLER m'a dit qu'il n'était absolument pas question que la police municipale patrouille...



Le Maire : C'est ce qui fait la force, à un moment, de notre équipe puisque chacun est dans ses compétences. Monsieur GRIMLER ne peut pas tout savoir. Il n'a pas la compétence de la police municipale. Je suis navré, Julien. Julien a répondu comme il le sentait mais pas forcément... Non, pas comme il le devait mais il a parlé en fonction des...

Mme Lopez-Jollivet : Nous ne lui en voulons pas. En revanche, sur la DUP ?

Le Maire : Notre position est très claire sur la DUP. Nous ne souhaitons pas poursuivre la DUP dans la deuxième phase. Nous ne changeons pas. Je propose de mettre aux voix

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-041

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL 2015-2020

Rapporteur : Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

M. Mougenot-Pelletier : Nous avons un ensemble de remarques. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à Monsieur GRIMLER, lors de la Commission des Travaux où nous étions présents, il me semble que l'affiche qui concerne Vernouillet, à la fin de ce PLHI, me paraît assez insincère. Effectivement, elle présente un objectif de construction de 183 logements alors qu'il n'inclut pas l'opération des 270 logements qui sera manifestement tenue parce que, il a été dit en Commission que si la Ville n'obtenait pas le label ANRU - vous m'arrêtez, Monsieur le Maire, si je me trompe - la démolition du bâtiment Capucine serait financée par une opération de densification du Parc - nous y venons - sur un terrain situé derrière le Parc. Il a d'ailleurs été dit que ce ne serait pas que du logement social, que vous confirmiez, Monsieur le Maire, qu'effectivement nous détruisons le logement social pour ne pas construire que du logement social.

Il est fait référence, dans de multiples documents - pas que dans le PLHI mais également dans le Contrat de Ville - des opérations de densification du centre-ville, dite opération centre-bourg. Vous avez dit, en Conseil municipal déjà qu'il y aurait des opérations immobilières de logements sur le terrain réservé anciennement à l'école maternelle de centre-ville. Une étude de modification du PLU de Vernouillet est actuellement en cours pour supprimer les emplacements réservés, donc évidemment l'emplacement réservé pour l'école maternelle. Nous nous doutons que, si vous supprimez des emplacements réservés c'est, évidemment, pour construire des logements : je le vois parce qu'il est nulle part indiqué. Je pense que c'est une présentation seulement politique,



totalelement déconnectée des techniques. C'est entre autre pour cela que nous voterons contre ce PLHI, Monsieur le Maire.

M. Grimler : Je vais reprendre la parole pour vous apporter quelques réponses. Sébastien, pourriez-vous lancer l'étude faite par Yvelines Aménagement qui a représenté un certain coût pour la Ville et sur laquelle nous nous sommes appuyés concernant les programmes D2... Ce programme sur le Parc qui était l'ancien programme porté par l'ancienne municipalité. Sur ce *slide*, nous voyons les 192 logements normalement prévus sur le Parc (avec des points verts). Sur le *slide* suivant, le programme D2 est situé en bas, chose qui je pense ne vous a pas échappé vu que c'était votre ancien projet qui était intégré dans la phase 1 de votre projet de réhabilitation de la zone du Parc. Il intégrait la construction de 186 logements dont 143 en accession libre et aucune démolition ni réhabilitation. Aujourd'hui, le projet que nous nous portons intègre effectivement la construction de 70 logements sur l'emplacement D2 - au niveau du vétérinaire - mais également la réhabilitation de 181 logements. Si nous comparons votre phase 1 à notre phase 1, nous construisons 62 % de logements en moins. Effectivement nous sommes obligés de financer du fait que nous n'ayons pas eu, dans le cadre de l'ANRU, la subvention. En revanche, si nous comparons les deux projets à aujourd'hui, nous sommes nettement inférieurs.

Comme vous parliez effectivement de la Commission Urba, lors de celle-ci, quand à un moment j'ai parlé des 60 logements qui seraient construits sur le Parc des Cèdres, j'ai fait état du fait que vous étiez contre ce projet. J'aimerais avoir la confirmation sur le fait que vous n'étiez pas contre ce projet. La destination du projet en lui-même n'était pas forcément favorable à vos yeux, mais que vous n'étiez pas contre ce projet. C'est bien ce que vous avez dit ?

M. Mougnot-Pelletier : J'ai dit qu'à titre personnel, je n'étais pas contre un projet d'aménagement à la place de l'ancien poste de police et que je regrettais, à titre personnel toujours, qu'il n'y ait pas de logement social inclut dans ce projet. Ce à quoi vous m'avez répondu, Monsieur GRIMLER, que le Premier Ministre avait demandé qu'il n'y ait pas lieu de logement social dans un périmètre de 300 mètres autour d'un quartier qui bénéficie de la Politique de la Ville. Ce à quoi je vous ai répondu, Monsieur GRIMLER, que je ne tenais pas mes ordres et que je ne pensais pas en fonction de ce que disais et pensais Monsieur le Premier Ministre.

M. Grimler : Si ce n'est pas vrai, j'ai le communiqué de presse si cela peut vous arranger. Juste pour apporter une réponse à cela. Vous n'êtes pas sans savoir, quand même, que vous avez voté un PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) dans lequel figurait ce projet. Vous m'avez d'ailleurs dit que je ne vous lisais pas. Alors, récemment j'ai eu l'occasion de vous lire : vous mettiez en avant notre politique du bétonnage. Mais aujourd'hui, notre politique de construction colle à votre PADD. Donc clairement aujourd'hui... Ecoutez, Madame LOPEZ-JOLLIVET, je vous invite à reprendre votre PADD et vous verrez que les projets, aujourd'hui, qui sont lancés et qui sont concrétisés, en l'occurrence la résidence du Parc des Cèdres, sont bien spécifiés dessus.

M. Mougnot-Pelletier : Ce que nous pouvons regretter, Monsieur GRIMLER - et je vous l'ai déjà dit - c'est que, sur ce projet du Parc des Cèdres, notre projet gardait une maison emblématique de Vernouillet, ce que votre projet ne fait pas. A ce titre-là, nous pouvons nous émouvoir. Il me semble



que le projet que nous avions proposé un nombre de logements moins important. Et nous avons également un projet de crèche collective.

M. Grimler : Votre projet initial était effectivement de 60 logements. Il est descendu à 45 logements en fonction de la carte scolaire. Vous m'arrêtez si je dis des erreurs. Concernant la maison vous ne serez pas non plus sans savoir que le PADD est très clair. Je l'ai ici, à votre disposition si vous le souhaitez. Je voulais juste en lire une toute petite partie, histoire de bien clarifier la situation : « réserver le patrimoine d'identité rurale entre ville et vieux village » qui sont ensuite, effectivement indiqués sur la page 11 et nous pouvons voir que sont concernés le centre-ville, Marsival, et Brézolles. En l'occurrence, le terrain n'est pas concerné. Si vous le souhaitez, je peux vous le donner. Il est téléchargeable sur le site de la ville.

M. Mougenot-Pelletier : Je ne vois pas quel est le rapport entre...la contradiction. Il y avait un projet déterminé, clair.

Le Maire : Je vais proposer de mettre aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Non, j'ai des points pour répondre à Monsieur GRIMLER. Là je ne peux pas laisser un certain nombre de choses. Je voudrais juste reprendre les chiffres...

Le Maire : Il y a un règlement, vous l'avez voté. Nous avons un ordre du jour à tenir. Nous ne sommes pas sur des effets de manche.

Mme Lopez-Jollivet : Nous ne sommes pas sur des effets de manche, nous sommes simplement sur le rappel de la réalité.

Le Maire : Je vous rappelle le règlement que vous avez voté.

Mme Lopez-Jollivet : Si je reprends la simplification que vous êtes en train de faire, j'en ai la liste.

Le Maire : Je vous propose de mettre aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : La rue Paul Doumer, logement social dans la rue Paul Doumer. C'est bien gentil de nous montrer cela mais montrez-nous la photo de la page 33 qui est juste en haut.

Le Maire : Je propose de mettre aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : La photo avec toutes les créations de logement que vous faites qui sont (inaudible 01 :08 :23). Vous êtes dans une contradiction de vos propos électoraux. Vous faites 250 logements sur RFF, Bonaldi : il y a au moins 50 logements. Sur le Parc, 30 logements...

La délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE.

Délibération N° 2015-042



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (EPFY) : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACTION FONCIERE POUR LA REALISATION D'UN PROJET URBAIN - SECTEUR CENTRE-VILLE

Rapporteur : Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Projet d'urbanisation figurant dans le PLHI : densification E des EHPAD (Aréva : 31 lits, Isatis : 25 lits), rue Paul Doumer : locatif social, nombre de logements à peu près une centaine. Nous voyons l'espace sur lequel vous avez créé une zone de préemption. Accession libre : C1-C2, 80 logements avec une capacité à monter à 98. Rue Derain, 8 logements. Poste de police, 60 logements. Le Parc, sur la pelouse : 30 logements. Ce sont juste ceux qui apparaissent dans le PLHI. D2 : une centaine de logements.

Les destructions : Capucine, 10. En revanche (non compris 01 :10 :26) 30, Pervenche 20 à ce que je vois. Bonaldi, secteur 6 à urbaniser. RFF, sur cette photo, 250 logements. Bourdillons, 30 logements sociaux, à la place de l'école des Tilleuls. Création d'une aire de gens du voyage est insérée : on m'a dit à peu près une trentaine de place. Le diffus, 15 en cinq ans. Total, 609 logements sont 168 sociaux, plus une aire de stationnement, 60 destructions soit environ 2 000 habitants de plus, 20 % de la population. Je trouve que votre fiche PLHI est (inaudible 01 :11 :01).

Le Maire : Très bien, merci. Vous oubliez la tour de 17 étages en sortant de (inaudible 01 :11 :06). Je mets aux voix

La délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE.

Délibération N° 2015-043

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (EPFY) : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACTION FONCIERE POUR LA REALISATION D'UN PROJET URBAIN - SECTEUR DE LA GARE

Rapporteur : Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

M. Pinto : Je voulais savoir combien de logements étaient prévus ?

M. Grimler : Il est effectivement indiqué, dans la dernière page, 200 logements dont 38 sociaux.



Le Maire : C'est dans le PLHI. Je mets aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Ce que je pourrais dire c'est que sur la même photo, celle du PLHI, vous avez 250 logements.

M. Grimler : Si vous prenez la fiche 91, vous avez les éléments.

Mme Lopez-Jollivet : Il fallait prendre la photo qui va avec qui dit le contraire de votre fiche.

Le Maire : Je propose de mettre aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Vous êtes sûr d'avoir 200 mais il n'y a pas de visibilité, donc vous êtes fichés 250 en intention.

La délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE.

Délibération N° 2015-044

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'EPFY

Rapporteur : Julien GRIMLER

Débat

Le Maire : Je mets aux voix

Mme Lopez-Jollivet : Nous voudrions quand même signaler les particuliers qui se voient opposer des rendez-vous en mairie pour leur expliquer que, s'ils achètent, ils seront obligés de revenir en arrière dans deux ans. Votre politique est quand même un vrai problème en centre-ville.

Le Maire : Je vous remercie.

La délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE.

Délibération N° 2015-045

VENTE D'UNE PROPRIETE COMMUNALE (Poste de police et ancienne CPAM)

Rapporteur : Julien GRIMLER

Débat



M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Le Maire : Je mets aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Juste une petite question, le PLHI est en ligne sur le site de la ville ?

Le Maire : Quand il sera définitivement approuvé. Pour l'instant c'est un avis et il doit repasser en Conseil communautaire le 30 août pour approbation définitive. Il est validé par les autorités de tutelle.

Mme Lopez-Jollivet : Pour que les Vernolitaïns puissent...

Le Maire : Quand il sera adopté définitivement, bien sûr. Pour l'instant, ce n'est qu'un avis.

La délibération est adoptée par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE.

Délibération N° 2015-046

COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET GENERAL

Délibération N° 2015-047

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET GENERAL

Rapporteur : Jean-Yves DENIS

M. Denis : Je vous propose un support de présentation pour les deux délibérations 2015-046 et 2015-047 : le compte de gestion 2014 - budget général de la ville - et le compte administratif 2014.

Nous allons commencer par les résultats des indicateurs.

Section de fonctionnement

Compte administratif 2014. Les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement. Le chiffre le plus important que vous voyez ici affiché (-394 028,64) c'est le résultat déficitaire de l'exercice 2014 en fonctionnement. Juste à côté, -118 345,38 c'est le résultat déficitaire de la section d'investissements. Nous constatons effectivement un exercice 2014 déficitaire en fonctionnement - c'est important de le noter, de près de 400 000 euros. En fait, c'est une année 2014 qui se clôture. Donc il y a +288 000 après intégration des résultats antérieurs avec les résultats assainissement puisque le résultat antérieur qui est réintégré est de 621 733, 89 euros et que le résultat de l'assainissement qui est réintégré est de 60 432. Ce qui donne un résultat intégration de l'assainissement de 288 138, 01 euros.



Pour ce qui est de l'investissement, nous avons là aussi des résultats antérieurs reportés pour un montant de 720 133,40 euros. Ce qui fait un résultat cumulé 2014 de 601 788,02 euros, auquel nous ajoutons l'intégration des résultats du budget assainissement de 146 270,73 euros. Ce qui fait en résultat de l'intégration de l'assainissement : 748 058,75 euros.

Nous avons ensuite les reports d'investissements recettes et dépenses et nous terminons avec un solde, y compris le report d'investissement de -519 991,37 euros.

Je vous propose de rentrer maintenant dans le détail de quelques indicateurs. Vous avez, sur cette courbe, l'écart malheureusement impressionnant entre le résultat de la section de fonctionnement en 2012 et l'année 2014. En 2012 nous avons un résultat de 1 225 000 euros positif et nous terminons, en 2014, sur la section fonctionnement, à -394 000 euros. Ce qui fait un écart cumulé, sur cette période de -1 619 000 euros qui sont répartis en deux actions :

- d'abord une contraction des recettes entre 2012 et 2014 de plus d'un million : 1 020 000 euros ;
- une hausse des dépenses de presque 600 000 euros, dont 588 000 euros de frais de personnel.

Peut-être juste encore un commentaire sur la contraction des recettes de 1 020 000 euros. C'est, en grande partie, à hauteur de 856 000 euros, lié aux baisses de dotations, notamment DGF (-138 000 euros), DNP (-43 000 euros), droits de mutation (-91 000 euros), FSRIF (-238 000 euros) et FDPTP (-346 000 euros).

Ensuite, sur cette diapo, vous avez le très fameux effet de ciseaux qui illustre ici, assez bien la problématique qui est la nôtre aujourd'hui. L'année 2014 a été la mise en réalité de cet effet de ciseaux - nous l'avions annoncé - avec des recettes totales de 11 107 000 euros et des dépenses de 11 500 000 euros. Soit un delta de 394 000 euros, donc contraction au niveau financement. Le point d'inflexion est donc bien ici, en tout cas entre les années 2013 et 2014, avec une courbe sur laquelle il faut absolument travaillé puisque les dépenses progressent ici de 5 % et les recettes diminuent de 8 %. Donc une année importante à ce niveau.

Maintenant, les principaux seuils d'alerte et ratios. Nous en avons deux qui sont ici sur ce tableau, considérés comme au-delà du seuil d'alerte. Il s'agit de la marge d'autofinancement courant, qui s'établit à 1,04 pour le compte administratif 2014 et le second qui pose problème c'est la rigidité des charges de structure que vous avez en bas du tableau, qui est à 0,69, le seuil d'alerte étant à 0,58 pour les communes de plus de 5 000 habitants. Vous avez ces deux ratios qui sont au-delà du seuil d'alerte, marge d'autofinancement et rigidité des charges de structure. A l'inverse, nous avons fort heureusement deux indicateurs qui, eux, sont en-dessous du seuil d'alerte : d'une part le niveau d'endettement qui termine à 0,39 sur le compte administratif 2014 et le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal qui lui est à 0,58.

Nous allons rentrer un tout petit peu dans le détail de ces quatre ratios.

Tout d'abord le premier, la marge d'autofinancement courant. C'est un de ceux au-delà du seuil d'alerte. C'est une capacité d'autofinancement nette négative en 2014 : -396 000 euros, *versus* 1 038 000 euros en 2012, soit -138 %. Donc une très forte restriction de l'épargne avec l'effet ciseaux dont nous avons déjà parlé en 2014.



Deuxième indicateur. Il s'agit du niveau d'endettement. Nous en avons parlé. Vous voyez ici que la courbe matérialisant le niveau d'alerte est loin d'être atteinte. En revanche, il convient de noter que l'impact du désendettement (1 168 000 euros) est en partie annulé par la baisse des recettes réelles de fonctionnement à - 985 000 euros. Effectivement, l'encours de la dette reste faible, 451 euros par habitant mais le ratio de désendettement, du fait de la baisse des résultats de fonctionnement monte à un peu plus de 23 ans, presque 24 ans puisque cette section de fonctionnement ne permet plus de financer le désendettement de la ville. Là, nous le matérialisons effectivement. Malgré ce seuil d'endettement qui n'est pas dans le rouge, nous avons néanmoins un risque de déséquilibre du fait de la durée nécessaire au remboursement de la dette puisque la section de fonctionnement, encore une fois, ne permet plus de rembourser notre dette en devenant négative.

En troisième, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Cet indicateur mesure la possibilité, ou non - je préfère le non - d'augmenter les impôts. Il matérialise effectivement le fait que la commune dispose d'une marge de manœuvre fiscale mais que, conformément à un de nos engagements, celle-ci n'utilisera pas le levier fiscal pour équilibrer le budget en 2015. C'est à la fois une bonne nouvelle mais, en même temps, c'est un levier que nous ne pourrions utiliser conformément à nos engagements. C'est une bonne nouvelle mais qui ne se transforme pas en marge de manœuvre pour la ville.

Enfin, l'illustration du dernier indicateur, du dernier seuil d'alerte. Celui-ci est au rouge vif. C'est effectivement la rigidité des charges de structure que nous avons mentionnée précédemment. Pour rappel, les charges de structures sont les charges de personnel plus les annuités de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Depuis 2012, ce seuil d'alerte sur la rigidité était déjà atteint même s'il l'était de façon beaucoup moins importante en 2012 qu'il ne l'est maintenant. Il contre, bien évidemment, notre capacité d'action. Et puis nous avons des frais de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement qui s'établissent à 64,57 %, avec une moyenne de la strate à 53,04. Cela confirme, là encore, le poids des dépenses de personnel : nous l'avons mentionné précédemment. Pour information, les frais de personnel s'établissent, en 2014, à 6 825 000 euros, avec une hausse réelle sur le compte des frais de personnel, entre 2014 et 2012, de presque 600 000 euros : de 588 000 euros pour être précis.

Je vous propose de continuer la présentation sur la partie fonctionnement. Si vous avez des questions nous les traiterons peut-être à la fin de la partie fonctionnement, avant de passer à l'investissement. Nous continuons sur le fonctionnement avec, tout d'abord, un premier graphique qui vous matérialise, avec une belle légende Monsieur PINTO, la répartition des dépenses réelles par grandes proportions. Ensuite, si nous rentrons dans le détail nous avons ici un premier tableau qui compare le compte administratif 2014 par rapport au budget primitif 2014. Je passe vite sur celui-là parce que, en réalité, nous allons plutôt nous attarder sur un comparatif - et nous en avons d'ailleurs entendu parler en Commission Finances - entre le compte administratif 2014 par rapport au compte administratif 2013. C'est la raison pour laquelle je passe rapidement sur ce *slide*.

Nous allons maintenant rentrer dans le détail de ces différentes opérations. Dans les opérations réelles, nous sommes à +163 000 euros, avec des charges à caractère général de -94 000 euros. Nous avons notamment un impact sur les activités et fournitures des temps périscolaires (+34 000 euros),



l'externalisation du ménage (+56 000 euros), le Forum 21 (+18 000), l'alimentation (+32 000) c'est la hausse du mercredi sur les TAP, 56 000 euros d'ajustement de provisions sur les fuites eau, chauffage, électricité ; transports occasionnels suite à la modification des statuts de la CA2RS pour +21 000 euros et le fait que le feu d'artifice soit à +17 000 parce que Vernouillet a été ville organisatrice en 2014. Cela se compense par ailleurs. Ensuite, sur la série des charges à caractère général, nous notons une différence de -154 000 euros dû à l'impact du spectacle Ombre et Lumières (non présent en 2014); 71 000 euros sur d'autres animations culturelles, notamment La Traviata (38 000 euros), la Scène italienne (12 000 euros), les vœux du Maire (11 000 euros) et le Forum des Associations sur lequel nous sommes à plus de 10 000 euros. Nous constatons aussi une baisse des frais d'entretien et de maintenance très importante (48 000 euros) ; un effort sur le fleurissement de la ville (-20 000 euros) ; sur les frais de communication (-12 000 euros) et enfin sur les honoraires (-10 000 euros).

Nous abordons maintenant la partie importante des charges de personnel, avec +99 000 euros au compte administratif 2014 par rapport au compte administratif 2013, soit +1,5 %, à l'intérieur duquel nous avons plusieurs effets : des effets de hausse de cotisations, de GVT, de réforme du statut de catégorie C et l'impact aussi des emplois d'avenir qui sont, en 2014, en année pleine. Parallèlement à cela, nous avons un effet positif de baisse des charges de personnel liée à une baisse des effectifs réalisée dès cette année 2014. Nous avons aussi une atténuation de produits pour +44 000 euros, liée notamment à une hausse de la péréquation du reversement du fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC) pour +53 000 euros et un reversement de la TLCE du SIERTECC (-9 000 euros).

Nous continuons, toujours dans les dépenses de fonctionnement, avec les autres charges de gestion courante. Nous avons +90 000 euros : des hausses de participation pour +78 000 euros réparties en +20 000 euros pour le SIVUCOP, pour +66 000 euros pour le SIERTECC avec l'enfouissement situé au boulevard de l'Europe, une prime annuelle pour les pompiers dans le SIVOM de -9 000 euros, ensuite nous avons le SDIS + 2 000, les subventions aux associations +20 000 et les indemnités des frais des élus -10 000.

Nous continuons avec, au chapitre 66, des charges financières (-19 000 euros) qui correspondent en fait à une poursuite du désendettement. Et puis, en charges exceptionnelles - je passe vite - c'est la remise gracieuse de mise en débit du receveur (+30 000 euros) et des indemnités (+12 000 euros). Ensuite, dans les opérations d'ordre (-85 000 euros) qui sont constituées d'amortissements et d'immobilisations (+87 000 euros) principalement liées aux dépenses de logiciel (+60 000 euros) et une cession (-173 000 euros) en échange d'une maison impasse de la salle contre une rue Louis Pottier.

Je continue maintenant sur les recettes de fonctionnement avec le graphique habituel, toujours avec la légende en dehors du camembert pour que ce soit lisible. J'espère que c'est lisible, y compris dans le fond de la salle : si cela ne l'est pas, désolé nous essayons de faire au mieux. Ensuite, le tableau qui compare le compte administratif par rapport au budget. Je rentrerai dans le détail dans les *slides* qui suivent. Nous comparons maintenant le compte administratif 2014 et le compte administratif 2013 puisqu'il est plus significatif de le faire de cette façon. Nous rentrerons dans le détail aussi mais nous



pouvons noter, dès maintenant, une baisse de presque -103 000 euros sur les produits de service ; une baisse des impôts et taxes de -240 000 euros et dotations et participations -283 000 euros. Donc un total de recettes qui baisse de façon conséquente entre 2014 et 2013, puisque nous sommes presque à -800 000 euros de recettes en moins dans le fonctionnement de la ville.

Dans les opérations réelles, nous avons en recettes des atténuations de charges pour -16 000 euros, remboursement sur les emplois aidés en hausse mais en baisse sur le CAE, les adultes relais et les apprentis. Nous avons des produits de services pour -103 000 euros : dont des recettes de la régie GU sur les prestations enfance jeunesse -74 000 euros (impact des TAP sur le centre de loisirs le mercredi matin) billetterie manifestations -26 000 euros (OEL -11 000 euros), Traviata -13 000 euros. Sur les impôts et taxes, nous avons un écart de -240 000 euros avec des impôts locaux qui ont augmenté de 120 000 euros, avec une actualisation des bases, des déclarations de situation et des nouveaux logements ; des attributions/compensations de -86 000 euros, avec des travaux de voirie et transports occasionnels à la CA2RS ; ensuite nous avons le FSRIF pour -119 000 euros - nous étions inéligibles depuis 2012, avec une garantie de sortie de 50 % en 2013 ; nous avons le phénomène de la taxe sur les pylônes de -19 000 euros mais qui sera rattrapée sur 2015 ; une taxe sur l'électricité (-55 000) et les droits de mutation (-82 000) : c'est lié à une baisse des transactions immobilières constatées entre 2014 et 2013.

Nous passons maintenant aux dotations, subventions et participations : -284 000 euros soit -8 %, avec une baisse de la DGF de 106 000 euros, liée à la mise en place de la contribution en redressement des finances publiques et baisse du complément de garantie ; la garantie de sortie de la DNP (dotation nationale de péréquation) (-27 000 euros) ; participation CDE (01 :33 :42) sur la Réussite Educative (-16 000) ; remboursements conventions SIEAVV (-51 000) ; ADAPAVE (-9 000) ; mécénat Ombre et Lumières (-27 000) et participation SCCV des Deux Rives, enfouissement du passage à niveau n°7 (-120 000 euros). Ensuite, toujours dans les dotations, subventions et participations, une subvention TAP acompte rentrée 2014-2015 (+17 000 euros) ; subvention départementale (14 000 euros) ; participation de Verneuil-sur-Seine et Triel au feu d'artifice qui compense précédemment ce que nous voyions dans les dépenses, puisque nous étions ville organisatrice (+20 000 euros) ; une subvention CAF de +45 000 euros.

Il reste encore un dernier *slide* sur le fonctionnement avant de passer à l'investissement. Nous avons les produits financiers (-4 000 euros) ; des produits exceptionnels (-120 000) : nous trouvons ici la mise en débet du receveur (+30 000), des pénalités de retard reçues sur le marché de l'école de musique pour 25 000 euros et -173 000 euros pour la cession d'échange maison impasse de la Salle et rue Louis Pottier.

J'en ai terminé pour la partie fonctionnement. Je vous propose de prendre vos remarques ou questions sur la partie fonctionnement avant de passer à l'investissement, si vous en avez. Non ? Nous continuons.

Section investissement

Sur l'investissement, tout d'abord les dépenses d'investissement. Des opérations d'investissement pour 3 570 000 euros. Nous retrouvons des restructurations de bureaux mairie avec des



remplacements sur les huisseries de la salle dans laquelle nous nous trouvons pour (64 000 euros) ; des conteneurs parking Conté pour 8 000 euros ; la restructuration de l'espace des Résédas (10 000 euros) avec une pose de carrelage et rideaux ; des travaux de rénovation dans les écoles pour 110 000 euros, avec notamment travaux d'école (66 000 euros) dont mise aux normes alarme incendie (22 000 euros), des installations de stores (11 000 euros), marquage jeux de cours (5 000 euros), sanitaires de Tom Pouce (10 000 euros), éclairage cours modulaire (5 000) et porte d'entrée Tom Pouce (5 000 euros). La suite, toujours sur la rénovation des écoles : remplacement de mobiliers (22 000 euros), matériel de cuisine (7 000 euros), équipements (13 000 euros) et de l'informatique (2 000 euros).

Nous retrouvons en opération 922, la rénovation des Buissons avec 58 000 euros décomposés en un solde du marché sur la rénovation de la Maison des Associations (46 000 euros) et la rénovation du muret et la clôture du tennis pour 12 000 euros.

Ensuite, nous avons en opération 925, 5 000 euros pour la rénovation de la partie ossuaire du cimetière et puis 28 000 euros sur les équipements sportifs qui sont décomposés en 14 000 euros pour le solde du parcours santé dans le parc des Buissons, 9 000 euros pour le mini tennis à côté des Buissons aussi, les praticables gym pour 4 000 euros.

Nous avons en opération 932, les réseaux de voirie pour 50 000 euros ; de l'éclairage public pour 6 000 euros ; les études d'aménagement pour le Parc avec un solde de 51 000 euros ; (chauffage CRAM) 34 000 euros ; espaces verts (12 000 euros) dont 8 000 euros pour l'aménagement du rond-point de l'Europe et 4 000 euros pour une jardinière de l'angle rue Montaigne. Ensuite, nous arrivons sur la construction de l'école maternelle avec 385 000 euros qui correspondent à ce qui a été effectué, notamment en matière de démolition sur le chantier.

Ensuite, en 955 nous retrouvons l'école de musique qui est le gros du pavé puisque c'est un montant important de 2 548 000 euros. Les aménagements des ateliers municipaux pour 35 000 euros et puis nous retrouvons, notamment, le café du Parc pour 166 000 euros.

Ensuite, chapitre 16 nous retrouvons les emprunts et les dettes pour 577 000 euros.

En chapitre 20, immobilisations incorporelles : 73 000 euros. C'est principalement les logiciels, RH (11 000 euros), enfance (45 000 euros) et diverses mises à jour de licence et de logiciels (16 000 euros). Enfin, immobilisations corporelles : 225 000 euros avec la rétrocession voirie de al sente des Métuzannes dans le domaine public (23 000 euros) ; l'aménagement du rond-point de l'Europe (13 000 euros) ; travaux muret et grillage (17 000 euros) ; matériel informatique (64 000 euros) dont le remplacement d'un serveur (31 000 euros) et puis en mobilier (22 000 euros) dont 15 000 euros pour la bibliothèque et 3 000 euros pour les chaises de l'église.

Ensuite, en chapitre 21 la suite des immobilisations corporelles : matériel et outillage (87 000 euros). Je ne vais pas tous les citer mais nous avons notamment une scène mobile qui permet de réussir une belle fête de la musique pour 21 000 euros et d'autres dépenses que vous avez ici, affichées à l'écran.

Ensuite, sur les opérations d'ordre, nous avons des amortissements de subventions d'équipements reçus et puis des opérations patrimoniales avec, notamment, des intégrations de frais d'études et



d'annonces au compte d'immobilisations pour 226 000 euros. J'en ai terminé pour les dépenses d'investissement.

Je passe maintenant aux recettes d'investissement, ce sera le dernier chapitre du compte administratif 2014. Tout d'abord le tableau général des recettes de la section d'investissement. Pour rappel, le résultat de l'investissement, en 2014, est de -118 000 euros avec un résultat antérieur de +720 000 euros soit +602 000 euros de résultat d'investissement cumulé en décembre 2014 qui sont à reprendre au budget supplémentaire.

Dans le détail, nous avons 2 503 000 de subventions et participations, dont un solde de subventions pour la rénovation de la Maison des Associations de 72 000 euros ; une participation d'OSICA aux études d'aménagement du Parc, en deuxième phase (74 000 euros) ; des subventions de résorption des préfabriqués pour l'annexe du Clos des Vignes (240 000 euros) ; un solde de subvention DETR sur l'école maternelle de l'ancien projet (69 000 euros) ; des subventions pour l'école de musique de danse et des arts (1 582 000 euros) ; un solde de participation pour l'aménageur de la ZAC des Sentes (130 000 euros) ; enfin le CEDOR 2 (335 000 euros).

J'en ai presque terminé, rassurez-vous. Reste les dotations fond divers et réserves (747 000 euros) dont 338 000 euros de fond de compensation de la TVA ; taxe d'aménagement (46 000) ; affectation obligatoire d'une partie du résultat de fonctionnement en 2013 qui va couvrir notre besoin de financement (364 000 euros) ; des opérations d'ordre (877 000 euros) réparties en amortissement d'immobilisations (651 000 euros) et en intégration de frais d'études et d'annonces au compte d'immobilisation (226 000 euros).

J'en ai terminé pour la présentation détaillée du compte administratif 2014, à la fois pour la partie fonctionnement et investissement. Encore une fois, c'est la toute première partie - qui a été évoquée - qui reste inquiétante pour la ville sur les ratios dont deux ont fortement dépassé les seuils d'alerte. Je rappelle : nous avons d'une part la rigidité des charges de structure et, d'autre part, la capacité d'autofinancement avec un effet de ciseaux plus qu'inquiétant en l'état actuel des choses et qui vous a été présenté au début. Avez-vous des questions ou des remarques sur les deux délibérations 2015-046 et 2015-047, compte de gestion et compte administratif ?

Débat

Mme Lopez-Jollivet : Les subventions que vous avez reçues du Département pour la résorption des préfabriqués du Clos des Vignes, de l'allée du Clos des Vignes, sont liées à la réalisation de la future école maternelle des Terres Rouges ?

Le Maire : La réponse est oui.

Mme Lopez-Jollivet : Quelle est la date de destruction ?

Le Maire : Dès que les Terres Rouges sera construite.

Mme Lopez-Jollivet : Et ?

Le Maire : Nous visons la rentrée de septembre 2017.



Mme Loubry : Le projet ?

Le Maire : Il n'est pas fini. Il fera l'objet d'une communication.

Mme Lopez-Jollivet : Sur la rénovation des Tilleuls, votre projet prendra place juste après ? Comment vous l'articulez ?

Le Maire : Dans le phasage des travaux. La faisabilité de la rénovation des Tilleuls peut se faire en même temps que les Terres Rouges vu que nous n'avons pas de problématique de transfert d'enfants. C'est une problématique d'utilisation budgétaire, des possibilités. Ce sera notamment déterminant par rapport à la réalisation du Parc des Cèdres. S'il y a trop de retard dans la réalisation du Parc des Cèdres, la recette des 2 200 000 ajournera forcément la possibilité et la capacité de construire les écoles.

Mme Lopez-Jollivet : Pour l'instant, il n'y a pas de (inaudible 01 :44 :02)

Le Maire : Sur les Tilleuls, non. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme Male-Porcher ? : Sur les seuils d'alerte que vous mentionnez, qui sont une description de ce qui existe actuellement, pouvez-vous nous donner quelques éléments - évidemment ce n'est pas au budget - sur ce que vous comptez faire pour l'année prochaine. La situation que vous nous présenterez sera meilleure par rapport à celle-ci ?

M. Denis : Une partie de la réponse à votre question se trouve dans la présentation du budget primitif 2015 faite au précédent Conseil municipal, dans laquelle nous nous sommes efforcés de démontrer un certain nombre d'efforts déjà entrepris en fin d'année 2014, se poursuivent en 2015 pour rétablir cette situation. Il est bien évident que cette situation n'est pas tenable : elle doit donc être rectifiée. Sur les ratios en eux-mêmes, les délibérations d'aujourd'hui qui concernent le compte administratif et le compte de gestion ne nécessitent pas de faire une comparaison avec 2015. Néanmoins, l'exercice est intéressant. Nous nous projetons aussi en 2016. Il est bien évident que notre objectif est de continuer la partie désendettement, puisque nous sommes bien donc il faut le rester. Cela ne veut pas dire que nous n'emprunterons pas mais cela veut dire qu'il faut que... De toute façon, nous n'avons pas intérêt à trop surcharger la partie endettement puisque notre structure de fonctionnement ne permet pas de rembourser la dette.

Sur la partie rigidité des frais de structure, il est bien évident que là aussi nous devons continuer des efforts très importants. Nous continuons déjà des efforts très importants. Nous les continuerons encore en 2015 et en 2016 sur toutes les charges considérées rigides de façon à corriger cette situation.

Quant aux problématiques de la marge d'autofinancement courant, elle est la résultante simplement du résultat de la section de fonctionnement. Il va sans dire que, à partir du moment où nous essayons de limiter les dépenses - puisque les recettes n'augmentent plus, il faut limiter les dépenses, nous n'avons pas le choix - le fait de limiter les dépenses, au moins autant que la diminution des recettes qui nous est imposée, permettra de rééquilibrer les comptes sur la section



fonctionnement et donc la marge d'autofinancement courant qui en résulte. C'est quand même complètement lié.

Après, sur le dernier ratio mentionné en début de présentation, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, nous vous confirmons que notre intention n'est pas d'augmenter les impôts et que ce qui a été présenté en budget 2015 c'est bien de ne pas mobiliser ce levier et donc de ne pas recourir à des hausses d'impôts sur le périmètre de la ville de Vernouillet pour compenser cette situation.

Le Maire : Merci Jean-Yves. La première délibération est de prendre acte du compte de gestion du receveur. Pas d'observation ?

Le Conseil municipal prend acte de la délibération sur le compte de gestion 2014

Le Maire : Ensuite, la délibération 2015-047 que je propose de mettre aux voix. Ce n'est pas à moi de mettre aux voix puisque c'est le compte administratif et nous devrions sortir tous les deux, puisque nous sommes concernés par les deux. Si vous voulez bien, nous considérons que Madame Lopez-Jollivet et moi-même sortons et donc nous ne prenons pas part au vote.

La délibération sur le compte administratif 2014 par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE, le Maire actuel et le Maire sortant étant absents.

Délibération N° 2015-048

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET GENERAL

Rapporteur : Jean-Yves DENIS

Débat :

Le Maire : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée avec 23 voix POUR et 6 CONTRE

Délibération N° 2015-049

PRESENTATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2014

Rapporteur : Jean-Yves DENIS



Débat :

Le Maire : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-050

DETERMINATION DES TARIFS ENFANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Rapporteur : Jean-Yves DENIS

M. Denis : Il s'agit des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2015. Un petit mot de contexte. La mise en place des TAP, en septembre 2014, a fait évoluer de façon assez significative la demande des usagers. En conséquence de quoi, par rapport à une tarification qui était devenue obsolète, puisque non revue depuis 2011 et présentant des incohérences importantes entre tranches et entre activités - c'est le premier élément - et deuxième d'énormes contraintes budgétaires, notamment une diminution drastique des aides de l'Etat et puis un taux d'effort de la Ville sur ces prestations qui doit rester important mais qui était, à ce stade inégal. Par rapport à cela, nous avons pris un certain nombre de postulats, notamment celui de choisir des tarifs qui soient bien évidemment préférentiels pour les Vernolitaïns.

Le postulat le plus important étant sans doute de maintenir un taux d'effort de la Ville - qui est la part que supporte la Ville dans le prix de revient des différentes prestations offertes aux familles, notamment dans le cadre des prestations enfances - pour qu'il soit progressif et qu'il favorise l'accès à ces services, notamment pour les premières tranches du quotient familial.

Un autre postulat important est que les TAP doivent rester gratuit, à la rentrée 2015, et apporter un contenu pédagogique de qualité, comme c'était déjà le cas sur l'année 2014-2015.

Enfin, le dernier postulat c'est évidemment un besoin de simplification de ces tarifs avec une meilleure visibilité par rapport aux incohérences relevées précédemment : obtenir plus de cohérence entre les tranches et entre les activités.

Les domaines concernés par la délibération que vous avez sous les yeux sont la restauration scolaire d'abord et aussi les accueils périscolaires du matin, du soir, l'étude, la formule d'étude plus passerelle, mais aussi les accueils de loisirs avec le mercredi après-midi, les journées de vacances et les ateliers ludothèque.

Autre information importante c'est que nous maintenons, sans les bouger, le fonctionnement avec les six tranches de quotient familial qui sont inchangées et qui s'appliquent à l'ensemble des tarifs des services. Nous avons six tranches de T1 à T6 en fonction du quotient familial des ménages vernolitaïns.

Un petit mot sur la restauration scolaire pour indiquer que, malgré le fait que ce soit une prestation largement déficitaire pour la Ville, avec un reste à charge pour la Ville d'environ 300 000 euros, la Ville



continuera à offrir ce service le mercredi midi, sans condition de participation aux accueils de loisirs, ce qui permet aux parents de pouvoir reprendre leurs enfants à 13 heures 30 plutôt qu'à 11 heures 30 et ainsi bénéficier d'une prestation de restauration scolaire même si l'enfant en question ne participe pas aux accueils de loisirs du mercredi après-midi.

Nous rentrons maintenant dans le détail des différents tarifs soumis dans cette délibération. Vous avez ici, à l'écran, les différents tarifs pour la restauration scolaire avec un taux d'effort de la Ville qui reste important, à plus de 60 %. Le taux d'effort de la Ville est la part de la dépense qui reste à charge de la Ville sur un ensemble de prix de revient de la prestation proposée. A noter que nous sommes toujours sur un peu moins de 3 euros le repas pour la tranche 1, avec un taux d'effort de la Ville supérieur à 60 % et puis, inversement, une réduction de l'effort de la Ville sur les tranches hautes et un nouveau tarif des extérieurs basés sur le prix de revient.

Je passe rapidement sur les accueils périscolaires. Vous avez ici à la fois celui du matin, avec les différents tarifs par tranche et celui du soir. Ensuite, vous avez, sur la partie basse de l'écran les tarifs pour l'étude et, sur la partie droite en bas, l'étude plus passerelle. Je vous laisse prendre connaissance de tout cela. Vous remarquerez que l'approche, encore une fois, est cumulée avec le taux d'effort de la Ville toujours pour permettre de faire en sorte que les tranches 1 et 2, les plus basses, puissent bénéficier d'un taux d'effort de la Ville important.

Nous passons maintenant aux accueils de loisirs avec, là aussi, plusieurs prestations. Vous avez ici, tout d'abord, le mercredi après-midi en période scolaire. Ensuite, vous avez ici la journée de vacances qui elle comprend aussi un repas. Après, vous avez à droite les tarifs spécifiques pour les protocoles d'accueil individualisés.

Enfin, sur le dernier tableau vous avez la proposition sur les nuitées en accueil de loisirs avec une petite mention : sur ce tarif-là nous démarrons dès mi-juillet 2015 alors que tous les autres tarifs affichés précédemment démarrent au 1^{er} septembre 2015. Sur la nuitée en accueil de loisirs nous sommes sur le 1^{er} juillet 2015.

Je crois que j'ai terminé.

Débat :

Le Maire : Des questions ? Des remarques ?

M. Pinto : Une remarque. Nous ne reprendrons pas les tarifs ni demander si cela va rapporter par tranche par rapport au taux d'effort. C'est trop complexe. Je ne pense pas que nous ayons la réponse ce soir, sauf si vous l'avez, nous sommes preneurs. Simplement, sur les accueils de loisirs nous pouvons constater que, en tranches 1 et 2, voire 3, où les rémunérations des personnes sont peu élevées, il y a une augmentation de 86 % sur la tranche 1, 69 % sur la tranche 2 et 42 % sur la tranche 3. C'est simplement une constatation.

M. Denis : Je vais vous répondre, Monsieur PINTO, sur les points que vous mentionnez. Je vais commencer par la fin, sur la deuxième remarque que vous avez faite concernant les augmentations de 86 % et autres augmentations. Comme nous l'avons indiqué précédemment, effectivement, nous avons tant que possible essayé de limiter les augmentations. Néanmoins, comme notre approche se



fixait dans une approche de mise en cohérence et que nous partions de tarifs incohérents, il était évidemment nécessaire d'appliquer, dans certains cas, des augmentations différentes et donc plus importantes pour certaines activités par rapport à d'autres. Le but étant que, à la fin, à savoir maintenant, nous ayons des tarifs qui soient cohérents entre eux tant en coût de revient pour la Ville au taux d'effort de la Ville. Effectivement, le passage est un peu difficile puisque nous partions d'une situation qui, elle-même, était compliquée.

Pour répondre à la première partie de votre question qui concernait l'impact de tout cela sur les finances de la Ville et puisque vous l'avez mentionné à la Commission Finances, même si ce n'était pas notre approche - et je ne vous avais pas répondu de façon aussi docile en Commission Finances - j'ai quand même quelques éléments à vous donner sur ces aspects. L'exercice est évidemment compliqué puisque les fréquentations ne sont que des estimations à ce stade. Il peut s'avérer que ces nouveaux tarifs fassent évoluer les fréquentations que nous constatons cette année. Toutes choses égales par ailleurs néanmoins, nous pouvons dire que, entre l'année 2015-2016 -si nous raisonnons en année pleine - et l'année 2014-2015, nous avons un certain nombre d'écart sur les différentes prestations mentionnées et qui ne sont pas tous de même nature. Nous avons un écart très faible par exemple sur la PS du matin qui permettra, selon les estimations que nous avons faites aux réserves faites de la fréquentation et du maintien de la situation telle qu'elle est, par ailleurs, en coût de revient, nous sommes sur un écart de 1 898 euros. Nous « économisons » - parce que nous ne gagnons rien, je préfère rappeler que toutes ces activités sont des activités déficitaires pour la Ville : cela va de soi mais cela va mieux en le disant - un peu moins de 2 000 euros sur la PS du matin. Pour ce qui est de la cantine, l'évolution est plus significative puisque nous sommes à petit peu moins de 50 000 euros entre 2015-2016 et 2014-2015 : 49 767 euros. Sur la PS du soir nous sommes à 3 057 euros. Sur la formule étude et passerelle, nous sommes à 9 702 euros d'écart. Sur la formule mercredi après-midi, nous sommes à 9 127 euros d'écart et puis, sur la journée de vacances, nous sommes à 17 563 euros. Enfin, sur l'étude - ce n'est pas dans l'ordre - nous sommes à 9 901 euros. Le total puisque vous n'avez sans doute pas eu le temps puisque vous étiez sur Google c'est 101 000 euros. En fait, ce n'est pas voulu mais nous sommes presque pile à 100 000 euros d'écart entre l'année 2015-2016 et l'année 2014-2015. Cela n'a pas été du tout notre approche encore une fois puisque nous nous sommes basés sur le taux d'effort de la Ville que nous voulions mettre en cohérence.

Cela étant, il convient de préciser à stade, puisque nous sommes sur une analyse un peu détaillée, que l'économie de 100 000 euros ne sera constatée en 2015 qu'à hauteur de 4/10^{ème} c'est-à-dire 40 000 euros puisque ces tarifs s'appliquent au 1^{er} septembre 2015. Par conséquent, nous n'économiserons que 40 000 euros sur le budget 2015 de ces 100 000 euros quand nous serons en année pleine 2016. Je pense que cela a répondu de façon assez complète et précise.

Le Maire : Je mets aux voix.

M. Pinto : Pour terminer, (inaudible 02 :01 :00). Sur l'effort, pas de souci là-dessus. Nous le comprenons bien. Je pense rien ne vous a échappé concernant la (inaudible 02 :01 :13) de la population et je pense que cela ne vous a pas échappé non plus que, lorsqu'on est dans une gestion



de mairie, ce n'est pas la loi du marché. A un moment donné, il y a un rôle social. Nous ne pouvons pas faire que des chiffres et derrière, il y a des personnes.

M. Denis : C'est bien notre approche. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu maintenir des taux d'effort de la Ville importants sur les tranches basses, comme nous l'avons mentionné.

Le Maire : Je mets aux voix.

La délibération est adoptée avec 23 voix POUR et 6 CONTRE

Délibération N° 2015-051

DETERMINATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DES BUISSONS POUR 2016

Rapporteur : Jean-Yves DENIS

M. Denis : Le principal tableau - le plus intéressant de cette délibération qui en comporte d'autres - est celui sur les locations, notamment pour des soirées privées, les vendredis soirs et les week-ends. Les tarifs proposés sont, une fois de plus, très favorables aux Vernolitaïns et, à l'inverse, sont plus défavorables aux personnes qui voudraient louer cette Maison des Buissons s'ils n'étaient pas Vernolitaïns. Le tarif proposé aux Vernolitaïns est de 190 euros le Vendredi soir de 18 heures 30 à 1 heure du matin et 800 euros pour la formule qui va du samedi midi au dimanche 17 heures avec un tarif plutôt dissuasif - c'est volontaire, c'est assumé - pour les extérieurs à 1 500 euros. Je dis assumé mais ce n'est pas complètement hors marché par rapport à ce qui se pratique dans d'autres salles.

Débat :

Le Maire : Des questions ?

Mme Loubry : Nous constatons qu'il n'existe plus de tarif spécial pour le personnel municipal. Ensuite, vous parlez de l'incohérence de nos tarifs : d'abord, je voudrais savoir ce qu'est un tarif cohérent. Notre politique était d'offrir au plus grand nombre de Vernolitaïns la possibilité d'utiliser les Buissons afin d'organiser des fêtes familiales et, en plus, dans un cadre agréable. Là, en pratiquant des tarifs prohibitifs, vous empêcherez l'accès de cette maison à bon nombre de Vernolitaïns qui n'ont pas la chance d'avoir un grand jardin, une grande maison. Vous avez déjà vidé la Maison des Buissons de son sens en supprimant le lien pour créer le service Vie associative au sein de la Maison des Buissons. Cela ne devient plus qu'un lieu de salles pour certaines activités. Et, avec cette augmentation vous en ferez une coquille vide et nous ne pouvons que le regretter. Mais j'aimerais quand même avoir votre réponse sur ce que vous entendez par incohérence des tarifs. Pourquoi est-ce incohérent ?



M. Denis : Je vais répondre à cette partie-là et je laisserai ensuite Monsieur le Maire répondre sur les autres parties. La partie que vous mentionnez sur l'incohérence des tarifs ne concerne pas la Maison des Buissons. Elle concerne les tarifs des prestations enfance.

Mme Loubry : Excusez-moi, c'est écrit dans le...

M. Denis : En l'occurrence, l'incohérence est plutôt matérialisée sur les tarifs enfance. Je pensais que vous reveniez sur l'incohérence des tarifs de prestations enfance.

Mme Loubry : Non, non.

Le Maire : Pour répondre à votre question sur le personnel communal. Effectivement, nous nous sommes rendu compte qu'il s'avère qu'il est interdit - et pourtant beaucoup de communes le pratiquent - de faire un tarif spécifique pour le personnel communal puisque ce n'est pas une catégorie existante. La seule chose qu'il est possible de faire, c'est d'appliquer les mêmes tarifs que les habitants de la ville. C'est ce que nous faisons.

Après sur la Maison des Buissons en tant que telle, j'entends ce que vous dites. Je vais renvoyer la question qui nous a été posée sur ce que nous souhaitons faire et ce que nous envisageons de faire par rapport au redressement du budget de la Ville et, notamment, par rapport aux baisses drastiques des dotations, à un moment nous sommes obligés de gérer et de prendre des positions et des décisions relativement délicates. Parce que, à un moment où à un autre, l'équilibre budgétaire fait que nous sommes obligés de prendre des décisions, de faire des choix. Nous assumons ces choix.

Nous ne souhaitons pas avoir recours au levier fiscal, donc nous prenons d'autres décisions. C'est un autre levier mais nous assumons notre choix. Je mets aux voix. Je pense que le premier *slide*, la courbe des résultats est tout à fait probant sur votre question.

Je mets aux voix

La délibération est adoptée avec 23 voix POUR et 6 CONTRE

Délibération N° 2015-052

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Rapporteur : Jean-Yves DENIS

Débat :

M. Denis : Y a-t-il des questions ?

Le Maire : Pas de question ?



La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-053

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Laurent BAIVEL

M. Baivel : Une petite présentation. Je vous rassure, elle est plus courte que celle faite hier aux associations. Nous avons réuni les présidents d'associations - une quarantaine - pour leur expliquer la démarche.

Un petit rappel sur la politique associative menée. Nous accompagnons le dynamisme associatif parce que nous avons bien remarqué que notre ville a la chance d'avoir beaucoup d'associations et de clubs très dynamiques. Nous souhaitons renforcer le lien social. Notre politique souhaite aussi privilégier, c'est-à-dire que les subventions aillent plutôt en faveur des enfants et des jeunes puisque nous savons aussi que c'est là que tout se joue.

Développer les synergies au service de l'utilisation parce que nous voyons bien que nos budgets sont tous en baisse. Malheureusement, les subventions le sont aussi. Nous devons aider les associations vers une transition pour qu'elles trouvent d'autres sources de financement : soit des financements différents, soit des mutualisations pour que leurs coûts aussi baissent.

Nous souhaitons aussi qu'il y ait des partenariats, des travaux ensemble entre les associations et la mairie parce que, quand la mairie fait un événement, il est clair que beaucoup d'associations peuvent participer. Et puis, les associations entre elles et cela nous l'avons vu aux Assises puisque les associations étaient très contentes de pouvoir discuter entre elles parce qu'elles n'ont pas beaucoup de lieux pour se rencontrer.

Tout cela, en termes de subventions, le souhait que nous avons est d'avoir une distribution des montants de subventions transparente, la plus équitable possible et puis majoritairement envers les Vernolitaïns.

Nous avons travaillé avec le Conseil de la Vie associative. Le premier objectif que nous avons eu était de déterminer des critères qui soient le plus objectif possible sur comment nous déterminons le montant des subventions. Parmi ces critères retenus, il y a le poids de la subvention dans le budget. C'est ce que nous disions tout à l'heure, les subventions devant diminuer, il faut que les associations s'habituent à trouver d'autres modes de financement. La valorisation des équipements : l'idée n'est pas de mettre à l'index ceux qui ont des équipements mais c'est plutôt d'aider ceux qui n'en ont pas et donc, quelque part, n'en profitent pas et non pas ces subventions indirectes. Le troisième critère était l'adhésion plus basse pour les Vernolitaïns. Participation au développement de la ville : si les associations aident et participent au développement de la ville, il est normal qu'elles aient un petit peu plus de points. Ensuite, le nombre d'adhérents est bien sûr pris en compte. Nous avons pris trois tranches d'âges pour pouvoir, justement, différencier et que nos subventions aillent plus vers les enfants, les jeunes et un peu moins vers les adultes. Nous avons pris en compte deux critères un peu antinomiques : un consiste à dire que nous voulons aider un petit peu plus les associations qui ne sont composées que de bénévoles ; d'un autre



côté, nous savons qu'il existe certains domaines dans lesquels les associations sont obligées d'avoir une grosse masse salariale. Nous souhaitons donc les aider un petit peu.

En synthèse, la méthode pour éviter de revoir tous les *slides*. En gros, nous prenons ces fameux critères. Nous les évaluons un par un, association par association et cela donne des points à chaque fois. Chaque association a donc, au final, un certain nombre de points, sachant que nous regardons cela domaine par domaine - sport, culture, social - histoire d'avoir des choses comparables et cohérentes les unes avec les autres. Ce nombre de points représente, par point, un pourcentage du montant total du domaine qui s'applique directement sur le calcul de la subvention. Nous faisons tout cela dans Excel. Cela a l'avantage que cela soit quelque chose qui soit très froid et du coup, les histoires de copinage, de le faire à la tête du client, Excel ne connaît pas. En revanche, cela a un inconvénient, c'est que cela peut donner des résultats extrêmement violents.

M. Pinto : Pour le basket par exemple.

M. Baivel : Je n'ai pas de souci là-dessus. Justement grâce à cela. Nous avons prévu, dès le départ, un mécanisme d'amortissement : d'amortissement au sens d'adoucir les effets brutaux. La distribution proportionnelle n'est appliquée que sur 70 % des subventions pour garder 30 % permettant de compenser ces écarts un peu brutaux. Nous avons aussi mis en place un écrêtement de la demande par la subvention. C'est-à-dire que, quand Excel dit qu'une association peut avoir 8 000, c'est la loi des 4 000. Nous ne dépasserons pas les 4 000.

M. Pinto : Quelle est la version d'Excel ?

M. Baivel : La version 35.12. Ensuite, les petites subventions. Nous avons limité les baisses à 7 % pour ne pas qu'elles soient trop pénalisées. A l'inverse, nous sommes obligés aussi de limiter les hausses, du coup, à 20 % parce que quelques-unes sont en hausse. Au final, nous avons aussi augmenté l'enveloppe des aides aux projets pour récompenser certaines. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ces tableaux-là. C'est juste pour vous montrer l'idée. Une matrice, nous prenons les critères et nous mettons les notes en fonction des critères sur chacune des associations. Ensuite, à ces notes nous appliquons des points - sur la deuxième ligne en haut - et tout cela donne des montants et des valeurs attribuables.

M. Mougenot-Pelletier ? : Nous pourrions avoir une copie de cela ?

M. Baivel : Oui. Comme nous disions tout à l'heure, c'est quelque chose qui a pour but d'être transparent.

M. Pinto : En fichier Excel, pas en PDF puisque nous verrons s'il n'y a pas des cellules masquées.

M. Baivel : En synthèse, pour faire vite, je vais commencer par le bas. Nous avons deux associations qui sont des cas un peu à part : l'ADAPAVE dont le domaine de compétences est un domaine plutôt assuré par la CA2RS donc la Ville s'est assurée qu'elle puisse être subventionnée par la CA2RS à la place de la Ville elle-même. C'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup diminué sa subvention municipale. Enfin, le VAM qui a deux activités : une activité orientée jeunesse et une activité orientée plutôt studio de répétition pour la musique. Sur la partie jeunesse, il y a déjà ce type de services au sein de la municipalité. Ensuite aujourd'hui, il n'est pas extrêmement assuré en termes d'horaires puisque, quand on passe, on le voit rarement ouvert. Nous avons décidé de limiter la subvention sur cette partie, juste à ce qui est prévu dans le contrat social de territoire qui est de 17 500 euros au niveau de la mairie, 3 000 euros au niveau du Conseil départemental, plus une valorisation des activités répétitions musicales. En gros, nous avons



pris le montant moyen de subventions par Vernolitaïns que nous pouvions constater sur la culture et nous l'avons appliqué sur cette association.

Après, quand nous regardons l'ensemble des autres associations, c'est-à-dire 55 associations, le montant de subventions est en baisse de 7 100 euros soit un 3,4 % de baisse.

Le global, ce qui m'intéresse c'est de savoir les associations concrètement ce qu'elles touchent. A partir du moment où j'ai deux cas qui sont à part, je les mets de côté.

M. Mougenot-Pelletier : Ils sont à part pour vous mais ils ne sont pas à part pour les associations.

M. Baivel : Si parce que ce que touchait l'ADAPAVE ou ce que touchait le VAM ne changeait rien à l'association artistique ou le club de langues. Les montants sont ainsi. Pour ces associations, cela fait une baisse de 3,4 %.

M. Mougenot-Pelletier : C'est malin, je vous l'accorde, mais ce n'est pas la vérité.

M. Baivel : C'est vous qui le pensez.

Débat :

Le Maire : Des questions ?

Mme Loubry : Nous comprenons bien qu'il faille baisser les subventions mais, néanmoins, nous remarquons deux nouvelles associations - de Verneuil - qui touchent des subventions. Alors quand nous sommes dans une période un peu de vache maigre, nous pouvons expliquer à ces associations que nous verrons peut-être une prochaine année mais pas cette année. En plus, sur une de ces associations, il y a l'assiette. Monsieur BAIVEL, je crois que vous en êtes ou que vous en étiez.

Mme Lopez-Jollivet : Ce n'est pas dans Excel.

Mme Loubry : Toutes les associations théâtre reçoivent 300 euros. L'application de vos critères purement mathématiques fait que deux associations culturelles liées au théâtre (ASTYANAX et Fil en Coulisse) touchent 279 euros. 21 euros, cela fait quand même un peu mesquin pour ne pas leur donner. Je sais bien que les mathématiques c'est froid, c'est comme cela. Néanmoins, comme toutes les autres ont 300 euros, pourquoi pas ces deux-là. Vous avez sûrement une bonne explication. Et puis quand même, le cas de l'ADAPAVE, même si vous la mettez à part (inaudible 02 :16 :56) parce que rien ne certifie que la CA2RS verse une subvention. C'est un souhait mais nous ne sommes pas tout à fait sûrs qu'ils aient cette subvention. Vous devez savoir, parce que vous les avez rencontrés que, s'ils n'ont pas de subvention locale, ils ne touchent ni de subvention au niveau de la Région, si au niveau de l'Europe. Comme c'est quand même une association qui s'occupe d'environnement et qui s'occupe de la ZAP, c'est quand même un peu ennuyeux s'ils n'avaient pas un peu de finances. En sachant en plus que la ZAP semble un peu menacée, dans la mesure où il y a un projet de ligne Paris-Normandie qui lorgne un peu sur cette zone. Si nous n'avons pas une association qui défend, qui fait les choses sur cette ZAP (inaudible 02 :18 :01). Autant dire que nous voterons contre cette subvention.

M. Baivel : Je ne vais pas répondre en détail subvention par subvention parce que cela aurait pu être fait aussi dans la Commission. Par contre, je vais répondre sur le basket. Vous pouvez dire ce que vous voulez, il y a un certain nombre de Vernolitaïns au basket puisqu'ils sont plus de 60. Le fichier Excel dit



3 200 euros. Je ne vois pas pourquoi, sous prétexte que, jusqu'à maintenant ils n'avaient pas demandé, je vous avoue que, quand je suis arrivé, j'étais plutôt content qu'ils n'aient pas demandé pour éviter ce genre de débat - là ils ont fait le choix d'en demander. Nous analysons le dossier et le dossier est 3 200 et nous leur donnons beaucoup. Ils ont demandé 1 200, ils ont eu 600 : c'est la moitié de ce qu'ils ont demandé. Cela me paraît tout à fait équitable.

Nous avons exactement la même chose sur le SAPDS et je suis désolé de vous dire... Quel est votre raisonnement ? Parce que je fais partie d'un club, du coup je n'ai pas le droit de le traité équitablement comme les autres ?

Le Maire : Si vous permettez, je vais juste répondre. La question doit se poser différemment. Est-ce que ce sport est proposé par une autre association sur le territoire de la commune ? Est-ce que le basket est proposé par une autre association sur le territoire de la commune ? Pourquoi un enfant, un jeune ou un adulte vernolite, qui décide de pratiquer ce sport, ne pourrait pas avoir, comme n'importe quel autre sport proposé sur la commune. Cela va complètement dans le sens, justement, de pouvoir avoir une approche de territoire et notamment que chaque ville ne propose pas, et chaque association ne propose pas chaque sport mais que nous ayons vraiment des projets partagés. J'en veux pour preuve le hand, puisque nous avons eu la joie d'accompagner la fusion du club de handball de Verneuil-Vernouillet avec celui de Triel : cela permettra de pouvoir bénéficier d'autres équipements et qui va même s'étendre sur Chanteloup et Carrières-sous-Poissy et ainsi pouvoir avoir un meilleur palmarès et peut-être avoir de meilleurs résultats. Je vais juste faire une remarque. Je n'ose pas faire l'affront de vous demander comment vous avez, vous quand vous étiez à la gestion de la Ville, abordé les critères de subvention. En tout cas, nous avons eu une démarche participative transparente et cohérente et que nous avons menée jusqu'au bout puisque hier soir, nous avons présenté ce calcul, l'intégralité des calculs - et Madame Loubry vous êtes bien placée pour le savoir puisque vous êtes proche d'un Président d'association présent hier soir - et, avec l'ensemble des présidents d'associations présents, nous avons pu répondre à un certain nombre de leurs questions. Ils ont félicité la présentation qui leur était faite. Ils ont même salué la transparence et l'objectivité dans la subvention : ne vous en déplaie.

Je propose donc de mettre aux voix.

M. Pinto : J'ai une question, simplement pour ma curiosité concernant Vernouillet Athlé. Il y a une baisse de subvention de 48 %. Donc, ils ont -18 000 euros. Y a-t-il une raison particulière ?

Le Maire : Nous avons déjà répondu dans le cadre du budget prévisionnel, Monsieur Pinto.

M. Baivel : Sinon, je peux répondre. Dans les 35 000 euros de subvention qu'ils avaient avant, 10 000 euros étaient de l'achat de services puisque l'entraîneur intervient dans nos écoles. En arrivant, j'ai demandé à ce que nous séparions les deux. D'un côté, il y a la subvention, de l'autre côté l'achat de services. C'est le premier point. Le deuxième point c'est que, quand nous regardons les comptes de cette association, de ce club, elle était bénéficiaire, l'année dernière, de 17 000 euros. Nous voulons bien l'aider mais nous ne sommes pas là non plus pour subventionner les bénéficiaires. Du coup, nous avons aussi baisser cette subvention.

Le Maire : Je mets aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Et l'école Notre Dame ? D'habitude cela figurait sur le tableau.



Le Maire : Ce sont les subventions aux associations. Il n'y a pas d'organismes privés. C'est une délibération spécifique. Ce sont les subventions aux associations. Ce ne sont pas les subventions aux organismes privés. Pour répondre à votre question, la subvention à l'école Notre Dame, même si c'est - vous avez raison - sur la même imputation budgétaire, sur le même budget, il n'en demeure pas moins que c'est une délibération spécifique.

M. Pinto : D'accord mais sur le budget nous avons 254 000 euros. Là, nous votons 227 950, il reste 27 328 euros. Pouvons-nous penser que c'est ce qui ira à l'école privée ? Cela ne me paraît pas beaucoup.

Le Maire : Nous verrons quand nous voterons la délibération sur les subventions aux organismes privés et à l'école Notre Dame.

La délibération est adoptée avec 23 voix POUR et 6 CONTRE

Délibération N° 2015-054

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Hélène BROIX-FEUCHET

Débat :

Le Maire : Des questions ?

M. Mougenot-Pelletier : Monsieur le Maire, dans le PV que vous avez transmis et qui, malheureusement, n'a pas été voté pour cause de forme, et lors du dernier Conseil municipal je vous avais interrogé sur la suppression de la brigade canine. Vous nous aviez dit que vous supprimerez la brigade canine mais que vous ne supprimez pas des postes de policiers municipaux. Le tableau joint prouve le contraire malheureusement. Il y a une incohérence, encore une, dans votre discours et dans les faits.

Le Maire : C'est une subtilité, je ne sais pas si tout le monde peut la voir. Il existe une différence entre les modifications du tableau des effectifs qui nécessite d'avoir un tableau des effectifs à jour, en fonction des postes pourvus dans la collectivité et les objectifs de recrutement et d'organisation. Je rappelle qu'il existe des grades dans la fonction publique territoriale. Il est complètement incohérent de garder les grades ouverts si, dans le cadre d'un recrutement futur sur lequel nous ne sommes pas en possibilité d'agir pour le moment (**inaudible 02 :25 :01**), si nous gardons des grades ouverts qui ne correspondent pas aux recrutements. Nous créons des postes au fur et à mesure que nous recrutons quand nous aurons besoin de recruter. Ne vous en déplaît, c'est comme cela que cela fonctionne. Je mets donc aux voix

La délibération est adoptée avec 23 voix POUR et 6 CONTRE



Délibération N° 2015-055

REGIME INDEMNITAIRE - COMPLEMENT

Rapporteur : Hélène BROIX-FEUCHET

Débat :

Mme Brioix-Feuchet : Des questions ?

Le Maire : Je mets aux voix

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-056

REMUNERATION DES ANIMATEURS

Rapporteur : Hélène BROIX-FEUCHET

Débat :

Le Maire : Des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-057

FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

Rapporteur : Hélène BROIX-FEUCHET

Débat :

Mme Brioix-Feuchet : Des questions ?

M. Pinto : J'avais une question - je ne sais pas si vous avez la réponse depuis la Commission - concernant le logement de fonction d'une institutrice. Est-ce que cela rentre dans le cadre d'un emploi qui peut donner lieu à un logement de fonction ?



Mme Brioux-Feuchet : Cette délibération et ce décret concerne uniquement les agents de la commune. Or la personne dont vous parlez n'est pas agent de la Ville de Vernouillet. D'après les dernières informations dont nous disposons, cette personne devrait quitter, prochainement, le logement.

Le Maire : Elle paie une redevance dans le cadre d'un bail, d'une convention. La question est : pour le moment, un logement est disponible puisqu'il y a un départ. Nous voulons garder ce logement pour un des logements passerelles, un logement de secours en cas de problème (notamment un feu) (inaudible 02 :32 :58) pour pouvoir avoir un logement d'urgence. C'est quelque chose qui est pertinent. Deux logements seraient une charge non supportable. Si jamais un autre devient vacant, la question est : est-ce que nous le vendrons ou pas. En tout cas, c'est une sécurité de le garder parce que, malheureusement nous ne sommes pas à l'abri d'un drame et d'avoir à reloger, de manière urgente, quelqu'un le temps que les assurances et tout le dispositif puisse être mis en place.

Je mets aux voix

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-058

CONVENTION VILLE-CCAS

Rapporteur : Hélène BROIX-FEUCHET

Débat :

Mme Brioux-Feuchet : Des questions ?

M. Pinto : Je pensais avoir la surprise de recevoir une convention refaite, suite aux remarques que j'avais faites au niveau de la Commission, notamment sur l'article 5 concernant l'évaluation et la question de carrière de fonctionnaire. Je vous lis, ce n'est pas très français : « *l'évaluation annuelle des fonctionnaires est réalisée par la Présidente du CCAS et adressée à la Ville de Vernouillet* ». C'est ce qui est écrit.

Mme Brioux-Feuchet : Vous avez raison, Monsieur Pinto. Je pensais que vous aviez vu la convention mise à jour suite à votre remarque.

Le Maire : Des questions ?

M. Mougnot-Pelletier : Pourrions-nous voter cette délibération...

Le Maire : La distinction c'est que la notation et l'évaluation est sous couvert de l'autorité territoriale ou le Maire. Mais ce n'est pas l' élu qui évalue et qui note, même si nous avons la validation à la fin, bien sûr. Voulez-vous que nous ajoutons ? Est-ce que nous tenons compte de cette modification puisque vous n'avez pas reçu la modification ? Nous l'imprimons et nous vous la donnons ?



M. Mougenot-Pelletier : Oui, s'il vous plaît.

Le Maire : Nous votons quand même ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-059

REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE

Rapporteur : Charlotte de VAUMAS

Débat :

Le Maire : Des questions ?

Mme Loubry : Juste une remarque que j'avais d'ailleurs faite en Commission. Il faudrait peut-être préciser que nous avons nos règlements pour le multi accueil.

Mme de Vaumas : Oui, le multi accueil. Là il s'agit (inaudible 02 :37 :26)

Mme Loubry : Il y en a un, nous avons vu en Commission, qu'il serait peut-être bien (inaudible 02 :37 :35). Je vous avais dit que nous avons deux règlements multi accueil, avec un article 1 complètement différent. Vous vous en souvenez ? J'avais fait aussi une remarque sur le Comité consultatif.

Mme de Vaumas : Effectivement, il y en a deux qui ont été envoyés.

Mme Loubry : Il faudrait peut-être, si je puis me permettre, préciser quel règlement est le bon. C'est un copier-coller. Ce sont les règlements pour la petite enfance qui ont été modifiés, pas pour le scolaire.

Mme de Vaumas : Il y en a un qui est marqué « règlement d'accueil périscolaire ». Celui-là, évidemment, n'est pas le bon.

Mme Loubry : Il est bien de le préciser pour nos collègues qui n'étaient pas à la Commission.

Le Maire : Nous mettons les deux aux voix maintenant, multi accueil et crèche familiale ?

La délibération est adoptée à l'unanimité



Délibération N° 2015-060

SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA CAF POUR LA CRECHE FAMILIALE POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Charlotte de VAUMAS

Débat :

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-061

SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA CAF POUR LE MULTI ACCUEIL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2015 AU 31 DECEMBRE 2018

Rapporteur : Charlotte de VAUMAS

Débat :

Le Maire : Je propose de mettre ces deux délibérations aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-062

MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Débat :

Le Maire : Y a-t-il des questions ?



Mme Loubry : C'est la même remarque que j'avais faite en Commission. Il est quand même un peu dommage d'obliger des enfants, donc des parents, à payer une cantine surtout avec (inaudible 02 :42 :29)

Le Maire : Je n'avais pas saisi la subtilité de votre remarque du fait que, à la demi-journée, les enfants ne partaient pas le matin et revenaient l'après-midi (inaudible 02 :42 :57). L'objectif est justement de proposer une continuité pédagogique sur l'ensemble de la journée. Je mets aux voix

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2015-063

TARIF DE LA REGIE PUBLICITAIRE DU MAGAZINE MUNICIPAL

Rapporteur : Henriette LARRIBAU GAUFRES

Débat :

Mme Larribau Gaufrès : Y a-t-il des questions ?

Le Maire : Je mets aux voix ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Maire : Pour répondre à vos questions posées. Vous nous avez interrogés sur le coût de la danse. Nous en avons déjà parlé tout à l'heure. Le coût du gala de danse est d'un montant de 17 180 euros avec des recettes attendues de 4 500 euros.

Le coût global de l'animation (inaudible 02 :44 :40) et du régisseur son et de la musique est de 2 900 euros.

Au niveau de l'école de musique, je vous ai répondu et vous aurez les informations dès que les délais de recours seront terminés.

Le détail du Contrat de Ville. Nous n'avons pas encore tous les détails. Nous vous les transmettrons, notamment sur les différentes répartitions de certains partenaires.

Mme Lopez-Jollivet : Et les détails financiers aussi. Il y a une page de quelques actions qui ne correspondent évidemment pas à l'ensemble.

Le Maire : Nous vous donnerons le plus de détails possibles.



Mme Lopez-Jollivet : Par exemple, il y a un volet environnement. Tout ce qui est environnement n'est pas du tout détaillé (inaudible 02 :45 :27). Qu'est-ce que cela concerne ?

Le Maire : Nous n'avons pas encore tous les retours de la CA2RS. (Inaudible 02 :45 :36) Nous allons vous transmettre.

Enfin, il y avait la GUP la communication du projet de requalification. Elle est dans les grandes orientations dans le journal. Nous vous transmettrons dans les détails.

Mme Lopez-Jollivet : Je rappelle que la photo du PLHI, la fameuse photo de la page 33, montre bien plus de choses que...

Le Maire : Je vous remercie. Je vous remercie de votre présence. Je vous souhaite de passer un agréable été et nous nous retrouvons au mois de septembre.

M. Mougenot-Pelletier : Il y a des questions diverses.

Le Maire : Je viens d'y répondre, Monsieur Mougenot. Je vous remercie, je lève la séance.